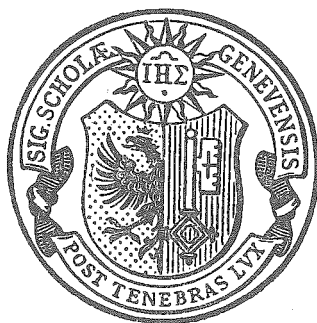


Le Secrétaire de l'Université

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1939

Ouverture : 14 avril 1939 — Clôture : 15 juillet 1939

Les cours commencent le Lundi 17 Avril 1939



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 24

1939

PRIX : 1 FRANC.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	18
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	35
Institut des Hautes Etudes Commerciales . .	41
Faculté de Droit.	43
Faculté de Médecine	50
Institut Dentaire	62
Faculté de Théologie	66
Institut universitaire de hautes études interna- tionales	71
 Prix universitaires	 73
Fonds universitaires	88
Renseignements généraux	90
Caisse d'assurance.	93
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	97

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues séparément pour chaque Faculté, aux jours et heures indiqués dans les avis affichés à l'Université.

Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux de médecine (médecins, dentistes et pharmaciens), s'adresser au Dr Ch. Wægeli (le mardi de 11 à 12 h., le jeudi de 14 à 15 h. et le samedi de 11 à 12 h.), président du siège d'examen de Genève, rue de l'Athénée, 31.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1939

Ouverture : 14 avril 1939 — Clôture : 15 juillet 1939

Les cours commencent le Lundi 17 Avril 1939

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1939

PRIX : 1 Franc.

Les cours commencent le lundi 17 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Les cours sont suspendus le jeudi 18 mai (jour de l'Ascension), le lundi 29 mai (lundi de Pentecôte), ainsi qu'à l'occasion du Dies Academicus.

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat est composé, pour la période prenant fin le 15 juillet 1940, de :

MM. Victor MARTIN, Recteur ;

Eugène PITTARD, Vice-Recteur ;

Paul LOGOZ, Secrétaire du Sénat ;

et de

MM. Georges TIERCY, Doyen de la Faculté des Sciences ;

Paul-E. MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;

Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;

Paul CARRY, Doyen de la Faculté de Droit ;

Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;

Auguste LEMAITRE, Doyen de la Faculté de Théologie

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1939

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Georges TIERCY, Doyen.

	Salle
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 9 à 11 heures ; mercredi, à 10 heures.	20.
<i>Conférences de géométrie analytique</i> (complément du cours ci-dessus).	2 h.
Lundi, à 8 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	3 h.
Mercredi, à 11 heures et jeudi, de 10 h. à midi.	20.
<i>Géométrie supérieure. Chapitres choisis.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures	20.
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 9 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Vendredi, à 14 h. et à 15 heures.	20.
<i>Cours de mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Jeudi, à 8 h. ; vendredi et samedi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Jeudi, à 14 et à 15 heures.	20.
<i>La gravitation suivant Einstein.</i>	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	20.
M. Georges de Rham, prof. extr.	
<i>Conférences d'analyse supérieure. Sur la topologie des variétés.</i>	2 h.
Mardi, de 10 à 12 heures.	20.

	Salle
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	20.
M. Georges Tiercy , prof. ord.	
<i>Astronomie générale mathématique et physique.</i>	3 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures, et mercredi, à 8 heures.	20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	20.
<i>Mécanique céleste</i> (chapitres choisis pour étudiants avancés).	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	20.
M. Jean Weigle , prof. ord. (Suppléant : M. Hugo Saini , privat-docent, chef de travaux).	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Vendredi et samedi, à 9 et à 10 heures.	44.
<i>Chapitres choisis de physique moderne</i> (pour étudiants avancés seulement).	1 h.
[Jour et heure à fixer]	44.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Jeudi, de 8 à 11 h. ; jeudi et vendredi, de 14 à 17 h.	Lab. sous-sol.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
<i>Problèmes numériques de physique.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	44.
<i>Colloque de physique</i> (avec M. le prof. Stueckelberg et le chef de travaux de physique expérimentale).	1 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures. Tous les quinze jours.	44.
M. Ernest-C.-G. Stueckelberg , prof. extr.	
<i>Optique et théorie de la relativité restreinte.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	20.
<i>Théorie de l'électron.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	20.
<i>Conférence de physique théorique.</i>	2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.	44.
<i>Colloque de physique</i> (en collaboration avec le chef de travaux, M. Hugo Saini , privat-docent).	1 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures. Tous les quinze jours.	44.

	Salle
M. Kurt-H. Meyer , prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux dans le Laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique</i> , avec M. le prof. P. WENGER, directeur de la section analytique, et M. le prof. E. CHERBULIEZ.	
a) <i>Grand Laboratoire</i> : Préparations, analyses, recherches. — Tous les jours.	Ec. de Chimie.
b) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour étudiants en médecine. Deux demi-journées.	Ec. de Chimie.
c) <i>Laboratoire intermédiaire</i> pour chimistes, pharmaciens et étudiants en sciences.	
Quatre demi-journées.	Ec. de Chimie.
[S'adr. au professeur].	
M. Paul Wenger , prof. ord.	
<i>Chimie analytique</i> : Gravimétrie des cations (suite).	1 h.
Mardi, à 9 heures.	Ec. de Chimie, A. C. S. ¹
<i>Analyse des huiles et corps gras</i> (suite).	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Ec. de Chimie, A. C. S.
<i>Travaux dans le laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique</i> , avec M. le prof. Kurt-H. MEYER et M. le prof. E. CHERBULIEZ (voir plus haut).	
<i>Travaux de recherches en chimie analytique et microchimie.</i>	
Tous les jours. [S'adresser au professeur].	
M. Emile Cherbuliez , prof. extr.	
<i>Chimie pharmaceutique et toxicologique.</i>	3 h.
Mercredi, de 8 à 10 h., vendredi, à 9 h.	Ec. de Chimie, P. A. ²
<i>Compléments de chimie organique.</i>	
Série hétérocyclique.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Ec. de Chimie, P. A.
Matières protéiques.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie, P. A.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.² Petit amphithéâtre.

Travaux dans le laboratoire de chimie inorganique, organique, pharmaceutique et analytique, avec MM. les prof. Kurt-H MEYER et P. WENGER (voir plus haut).

M. Emile Briner, prof. ord.

Chimie théorique (Chimie physique). 2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.¹
(Suite du cours d'hiver).

Chimie théorique (Chimie physique). 1 h.
Electrochimie théorique.
Lundi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.

Conférences d'electrochimie appliquée. 1 h.
Mardi, à 18 heures. Ec. de Chimie, A.C.S.

Chimie technique. — Technologie chimique générale; les eaux, les combustibles, la documentation en chimie technique, etc. 1 h.
Mercredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.

Excursions techniques avec conférences introductives.
(Seront annoncées au cours du semestre).

Laboratoire de chimie technique et d'electrochimie.

I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'electrochimie.

II. Travaux de recherches.

Tous les jours [s'adresser au professeur]. Ecole de Chimie.
Lab. chim. techn. théor. et d'electrochimie.

Laboratoire de chimie théorique. (Chimie physique).

I. Exercices pratiques de chimie physique.
(Une demi-journée par semaine).

II. Laboratoire intermédiaire de chimie physique.
(4 à 5 demi-journées).

III. Travaux de recherches.

Tous les jours. (S'adr. au professeur). Ec. de Chimie.
Lab. chim. théor. techn. et d'electrochimie.

M. Léon-W. Collet, prof. ord.

Histoire de la terre. 2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures. A.I.H.²

¹ Amphithéâtre de chimie spéciale.

² Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

Géologie des Alpes. — Les nappes penniques et leur prolongation dans la Méditerranée occidentale. 2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures. A.I.H.¹

Géographie physique. — Les volcans et les phénomènes volcaniques. 1 h.
Lundi, à 18 heures. A.I.H.

Exercices pratiques de paléontologie. 3 h.
(Une demi-journée par semaine). Lab. de Géol.

Exercices pratiques de géologie (Programme des nouvelles licences). 6 h.
Lundi et mardi, de 14 à 17 heures. Lab. de Géol.

Exercices de levés de cartes géologiques. 3 h.
Jeudi, de 14 à 17 heures. Sur le terrain.

Laboratoire partiel.
Cinq demi-journées Lab. de Géol.

Travaux de recherches.
Tous les jours, sauf le samedi.
[S'adresser au professeur]. Lab. de Géol.

Excursions géologiques.
(Seront annoncées au cours du semestre).

M. Marcel Gysin, prof. ord.

Minéralogie. 3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures. A.I.H.

Gîtes métallifères I. 1 h.
Lundi, à 17 heures. A.I.H.

Gîtes minéraux. 1 h.
Mercredi, à 17 heures. Lab. Min.²

Métallographie. 1 h.
Vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.³

Exercices pratiques de minéralogie (complément du cours). 3 h.
Mardi, à 14 heures. Lab. Min.

Laboratoire intermédiaire (deux demi-journées et cinq demi-journées).

Laboratoire de recherches.

Excursions de minéralogie, pétrographie et de prospection.
(Seront annoncées au cours du semestre).

¹ Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

² Laboratoire de minéralogie, quai de l'Ecole-de-Médecine.

³ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Emile Guyénot , prof. ord.	
<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.
Lundi, à 10 h. ; mardi, à 9 et à 10 h. ; mercredi, à 9 et à 10 heures.	30.
<i>Biologie générale.</i>	4 h.
Mercredi, à 17 heures.	44.

INSTITUT DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE
(Rue de Candolle, Université)

<i>Exercices pratiques de zoologie</i> (complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	10.
<i>Exercices pour la licence.</i>	6 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	7.
Vendredi, à 14 heures.	7.
<i>Laboratoire d'anatomie comparée.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	7.

STATION DE ZOOLOGIE EXPÉRIMENTALE
(Route de Malagnou, 154)

<i>Exercices pratiques de biologie expérimentale.</i>	3 h.
Mardi ou jeudi, à 14 heures.	
<i>Exercices de technique biologique expérimentale pour chimistes.</i>	
Jours et heures à fixer.	
<i>Laboratoire de recherches.</i>	
Tous les jours.	

M. Emile André , prof. hon.	
<i>Zoologie lacustre</i> (les lacs et leur faune) avec exercices pratiques sur le lac.	4 h.
Mardi, à 17 heures.	17.
<i>Travaux pratiques</i> [s'adresser au professeur]. Lab. de Zool. lacustre. ¹	

M. Fernand Chodat , prof. ord.	
<i>Génétique végétale et reproduction des Archidiophytes.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 8 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.
Lundi ou samedi, de 14 à 17 heures.	Inst. de Botanique générale.
<i>Grand laboratoire de botanique et de microscopie.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique générale.

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

<i>Grand laboratoire de microbiologie et de fermentations.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique générale.
<i>Excursions botaniques.</i>	
Le jeudi.	
<i>Travaux de recherches.</i>	
[S'adresser au professeur].	

M. B. P. Georges Hochreutiner , prof. extr.	
<i>Botanique systématique.</i>	3 h.
Lundi, de 9 à 11 heures, et vendredi, de 8 à 9 h.	Inst. de Botanique systématique, Herbar Boissier ¹ .
<i>Enseignement restreint de la botanique systématique.</i>	4 h.
(Destiné aux candidats à la licence ès sciences naturelles).	
Vendredi, à 18 heures.	58.
[N. B. — Ce cours commencera à 18 h. précises pour prendre fin à 19 h. 45].	

<i>Exercices pratiques de botanique systématique.</i>	3 h.
Vendredi, de 15 à 18 h.	Inst. de Botanique systém., Herbar Boissier.
<i>Grand laboratoire de botanique systématique.</i>	
Tous les jours, sauf le samedi après-midi.	
[S'adresser au professeur.]	

M. Alfred Lendner , prof. ord.	
<i>Pharmacognosie.</i>	4 h.
Lundi et mercredi, de 16 à 18 heures.	Lab. de Pharmacogn. ²
<i>Pharmacie galénique.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Botanique pharmaceutique.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Travaux pratiques de pharmacognosie et de microscopie des drogues.</i>	3 h.
Lundi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Travaux pratiques de pharmacie galénique.</i>	3 h.
Mardi, de 9 à 12 heures.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques et de cultures de plantes officinales.</i>	
(A organiser au cours du semestre.)	

¹ Rue de Candolle.

² Boul. du Pont-d'Arve, 35

Consultation du Droguier par MM. les stagiaires en pharmacie.

Tous les jours (s'adresser au professeur).

M. Eugène Pittard, prof. ord.

Anthropologie générale.

Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h.

Lundi et mardi, à 18 heures. 30

Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 30.

Conférence. 1 h.

Mercredi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie¹.

Répertoire du cours. 1 h.

Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie.

Exercices pratiques. 6 h.

Lundi et mardi, de 14 à 17 h. Labor. d'Anthropologie.

Travaux de recherches.

Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.

Excursions (à organiser au cours du semestre).

M. Edouard Claparède, prof. ord.

Psychologie expérimentale. — L'intelligence. 2 h.

Mardi et mercredi, à 11 heures. 30.

Conférence. — Psychologie animale; méthodes objectives; l'évolution mentale; l'animal et l'enfant. 1 h.

Vendredi, à 15 heures. Lab. de Psychologie².

Exercices pratiques. — Fonctions mentales supérieures. Exercices de psychologie animale. 3 h.

Vendredi, de 9 à 12 heures. Lab. de Psychologie.

Laboratoire intermédiaire.

Une demi-journée. (Jour à fixer). Lab. de Psychologie.

Recherches spéciales.

Tous les jours. Lab. de Psychologie.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

² Palais Wilson.

M. Jean Piaget, prof. extr.

Histoire de la pensée scientifique. — Quelques aspects de l'évolution des notions mathématiques. 1 h.

Mercredi, à 9 heures. 47.

Conférence. 1 h.

Mercredi, à 10 heures. 47.

M. André Chaix, chargé de cours.

Topographie expéditive.

Une demi-journée, le jeudi, tous les 15 jours. Sur le terrain.

M. Charles Valencien, chargé de cours.

Analyse des denrées alimentaires. 1 h.

Lundi, de 14 à 15 heures. Labor. cant. Institut d'hyg.

Exercices pratiques. Deux séries parallèles. 3 h.

Lundi, de 8 à 11 h. et mardi, de 9 à 12 h. Lab. cant. Inst. d'Hygiène.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE SCIENCES MATHÉMATIQUES

PAR DES SAVANTS ÉTRANGERS.

(Voir page 72).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Bæhni, Dr ès sc.

Botanique coloniale. Les espèces et variétés de plantes qui fournissent les épices et les aromates. 1 h.

Mercredi, à 18 heures. Inst. bot. syst. Herbar Boissier.

M. Alfred Becherer, Dr phil.

Flore de la Suisse. II^{me} partie: Jura et Alpes. 1 h.

Lundi, à 18 heures. 20.

M. Chevel Cimerman, Dr ès sc.

Analyse volumétrique. 1 h.

Lundi, à 14 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.¹

¹ Ecole de Chimie, Amphithéâtre de Chimie spéciale.

- M. Alfred Georg**, Dr ès sc.
Médicaments synthétiques. 1 h.
 Mardi, à 14 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.¹
- Chimie des alcaloïdes* 1 h.
 Mercredi, à 14 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.
- M. Grégoire Gutzeit**, Dr ès sc.
Complexes internes et analyse qualitative à la touche. 1 h.
 Jour et heure à fixer. Ec. de Chimie. S. 5.
- Examen des minerais en vue de leur concentration.* 1 h.
 Jour et heure à fixer. Ec. de Chimie. S. 5.
- M. Henri Lagotala**, Dr ès sc.
Géologie minière. 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Lab. géol. Inst. Hyg.
- M. Fernand Lévy**, Dr ès sc.
Assurance-vie. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. 20.
- M. Augustin Lombard**, Dr ès sc.
Géologie appliquée. (II). 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. A.I.H.²
- M. Jean-Philippe Lugrin**, Dr ès sc., ing. chim.
Organisation rationnelle des entreprises. 1 h.
 Mardi, à 18 heures. 17
- M. Richard Meili**, Dr phil.
La perception enfantine. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. I.S.E.³
- M. André Mercier**, Dr ès sc.
Histoire et théorie de la terre (chapitres de géophysique). 1 h.
 Samedi, à 8 heures. 30.
- M. Marcel Minod**, Dr ès sc.
Les bases théoriques de la systématique des angiospermes. 1 h.
 Lundi, à 8 heures. Inst. de Botanique générale.
- Morphologie des plantes vasculaires (avec démonstrations pratiques).* 1 h.
 Mercredi, à 9 heures. Inst. de Botanique générale.
- Paléontologie végétale.* 1 h.
 Vendredi, à 16 heures. Inst. de Botanique générale.

¹ Ecole de Chimie, Amphithéâtre de Chimie spéciale² Amphithéâtre de l'Institut d'Hygiène, quai de l'Ecole de Médecine.³ Institut des Sciences de l'Education, Palais Wilson.

- M. André Mirimanoff**, Dr ès sc.
Chapitres choisis d'histochimie végétale ; applications à la pharmacognosie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer). Inst. de Botanique générale.
- M. Henri-Charles Paillard**, Dr ès sc.
Répertoire de chimie technique organique. Ec. de Chimie, S. 5.
 Vendredi, à 14 heures.
- Chimie technique des parfums.* 1 h.
 (Jour et heure à fixer). Ec. de Chimie, P. A.
- M. Paul Rossier**, Dr ès sc.
Optique appliquée : Instruments astronomiques. 1 h.
 Lundi, à 14 heures. 44.
- M. Hugo Saini**, Dr ès sc.
Chapitres choisis de physique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer). 44.
- M. Léon Schamès**, Dr phil.
« Weltbild » de la physique contemporaine. 1 h.
 Mardi, à 10 heures. 44.
- M. William Schusselè**, Dr ès sc.
Analyse chimique des liquides physiologiques. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Ec. de Chimie, A.C.S.
- M. René Verniory**, Dr ès sc.
Introduction aux levés photogrammétriques. 1 h.
 (Jour et heure à fixer). Amphith. Institut d'Hygiène¹.
- M^{lle} Ida Welt**, Dr ès sc.
Histoire de la chimie. 1 h.
 Jeudi, à 11 heures. 28.
- Chapitres choisis de biochimie.* 1 h.
 Jeudi, à 10 heures. 28.
- M. Fernand Wyss-Chodat**, Dr ès sc. et Dr méd.
Les vitamines. 1 h.
 Mardi, à 11 heures. Inst. de Botanique générale.

¹ Quai de l'Ecole de Médecine.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans. Les *auditeurs* ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Grades, diplômes et certificats

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades, diplômes et certificats ci-après :

Licence ès sciences mathématiques.

Licence ès sciences physiques.

Licence ès sciences physiques et chimiques.

Licence ès sciences géologiques et minéralogiques.

Licence ès sciences naturelles.

Licence ès sciences biologiques (Mention A).

Licence ès sciences biologiques (Mention B).

Licence ès sciences chimiques.

Licence ès sciences chimiques, mention « biologiques ».

Doctorat ès sciences mathématiques.

Doctorat ès sciences physiques.

Doctorat ès sciences chimiques.

Doctorat ès sciences géologiques et minéralogiques.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Doctorat ès sciences naturelles.

Doctorat ès sciences biologiques.

Doctorat ès sciences anthropologiques.

Doctorat ès sciences psychologiques.

Doctorat en pharmacie.

Diplôme d'ingénieur-chimiste.

Diplôme de pharmacien.

Diplôme de chimiste-analyste en denrées alimentaires.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

En outre, elle donne l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

(Voir le règlement de la Faculté des sciences et les plans d'études en vente à la caisse de l'Université.)

E. C. == Ecole de Chimie.
P.A. == Petit Amphithéâtre. G.A. == Grand Amphithéâtre.
A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. S. == Institut de Botanique systématique
I. B. G. == Institut de Botanique générale.
I. H. == Institut d'Hygiène.
A.I.H. == Amph. Institut d'Hygiène.

H.B. == Herbar Boissier (Inst. de Botanique)
Lab. Min. == Laboratoire de Minéralogie.
L. A. == Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. == Laboratoire de Géologie.
L. Ps. == Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. == Lab. de Pharmacognosie.
I.S.E. == Institut des Sciences de l'éducation.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Chodat Aula Fehr 20 Minod I.B.G.	Chodat Aula Weigle 44 Tiercy 20 Lendner L. Ph.	Chodat Aula Cherbuliez E.C.P.A. Tiercy 20	Wavre 20 Wenger A.C.S.	Hochreutiner H.B. Wavre 20 Gysin A.C.S.	Wavre 20 Mercier 30
9 à 10	Fehr 20 Hochreutiner H.B.	Guyénol 30 Wenger A.C.S. Tiercy 20	Piaget 47 Guyénol 30 Tiercy 20 Cherbuliez E.C.P.A. Minod I.B.G.	Stueckelberg 44 Wavre 20	Weigle 44 Wavre 20 Claparède L. Ps. Cherbuliez E.C.P.A.	Weigle 44 Wavre 20 Meili I.S.E.
10 à 11	Guyénol 30 Fehr 20 Hochreutiner H.B.	Guyénol 30 de Rham 20 Schamès 44	Piaget 47 Guyénol 30 Fehr 20	Stueckelberg 44 Fehr 20	Stueckelberg 20 Weigle 44 Claparède L. Ps.	Stueckelberg 20 Weigle 44
11 à 12	Gysin A.I.H. Meyer E.C.G.A.	Gysin A.I.H. Claparède 30 Meyer E.C.G.A. de Rham 20 Wyss-Chodat I.B.G.	Gysin A.I.H. Claparède 30 Meyer E.C.G.A. Pittard L.A. Fehr 20	Pittard L.A. Fehr 20 Welt 17	Briner A.C.S. Meyer E.C.G.A. Stueckelberg 20 Claparède L. Ps.	Briner A.C.S. Meyer E.C.G.A. Stueckelberg 20

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien I.H. Cimerman A.C.S. Rossier 44	Lendner L. Ph. Georg A.C.S.	Georg A.C.S.	Wavre 20	Wavre 20 Paillard E.C.S.	
15 à 16		Lendner L. Ph.	Tiercy 20	Wavre 20	Wavre 20 Claparède L. Ps.	
16 à 17	Lendner L. Ph.	de Rham 20	Fehr 20 Lendner L. Ph. Lagotata L.G.		Minod I.B.G.	
17 à 18	Gysin A.I.H. Lendner L. Ph. Lévy 20	André 17 Collet A.I.H. Cherbuliez E.C.P.A. Fehr 20	Guyénol 44 Collet A.I.H. Gysin Lab. Min. Fehr 20 Lendner L. Ph.		Schusseté A.C.S.	
18 à 19	Briner A.C.S. Pittard 30 Collet A.I.H. Becherer 20	Briner A.C.S. Collet A.I.H. Pittard 30 Lugrin 47	Collet A.I.H. Briner A.C.S. Pittard 30 Fehr 20 Baehni H.B.	Wavre 20	Cherbuliez E.C.P.A. Hochreutiner 58 Lombard A.I.H.	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Paul-E. MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Eschyle : Agamemnon.	2 h.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	B.P. ¹
Eschine : Contre Ctésiphon.	2 h.
Vendredi, à 8 et à 9 heures.	47.
<i>Littérature grecque</i> : Le théâtre.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Thème grec.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	47.
<i>Conférence d'histoire grecque</i> : Alexandre.	1 h.
Jeudi, à 8 et à 9 heures, tous les 15 jours.	B.P.
<i>Papyrologie grecque</i> : Exercices de déchiffrement et d'interprétation.	
(S'adresser au professeur).	
M. André Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
a) Properce : Elégies, livre III.	2 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	45.
b) Sénèque : Apokolokintroio et ad merciam.	2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire littéraire et correction de travaux écrits</i> : Catulle et les Alexandrins latins.	2 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures	B.P.
<i>Histoire romaine</i> : Histoire diplomatique de Rome au 1 ^{er} siècle après J. C.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
M. Marcel Raymond , prof. ord.	
<i>Cours de littérature.</i>	
La pensée et l'art de Paul Valéry.	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	Aula.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

Salle

Conférences.

1. Diderot (pour les candidats au 2 ^{me} examen de la licence).	2 h.	
Lundi, de 8 à 10 heures.		57.
2. Explication de poèmes choisis de l'époque romantique.	2 h.	
Mercredi, à 11 heures, et vendredi, à 18 heures.		57.
M. Alexis François , prof. ord.		
<i>Histoire de la langue française cultivée</i> : XIX ^e siècle.	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.		45.
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence, 2 ^{me} partie.	1 h.	
Samedi, à 8 heures.		B.P. ¹
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence, 1 ^{re} partie.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		47.
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence, 2 ^{me} partie.	1 h.	
Jeudi, à 10 heures.		47.
<i>Explication du vieux français</i> : XIV ^e et XV ^e siècles (auteurs de la licence).	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		B.P.
M. Georges Thudichum , prof. hon.		
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui.</i> — L'e muet, l'accent tonique, l'hiatus et la liaison, le rythme dans la prose et les vers : théories et réalités.		
— Exercices pratiques servant à corriger les accents étrangers.	2 h.	
Lundi, à 17 heures, et mercredi, à 16 heures.		49.
<i>Diction.</i> — Interprétation de morceaux en prose et en vers. — Etude de fables de La Fontaine.		
— Application des principes de la phonétique à la prononciation.	1 h.	
Mardi, à 9 heures.		47.
<i>Exercices de phonétique expérimentale.</i>		
Travaux en vue du certificat de phonétique, dirigés par M. E. Junod, assistant à la chaire de phonétique.	3 h.	
(Jours et heures à fixer).		4 bis.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.	
<i>Littérature allemande. — Cours :</i>	
a) Le réalisme poétique : de Gotthelf à Raabe.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
b) Poètes modernes : de Nietzsche à Carossa.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>Conférences (Deutsches Seminar).</i>	
a) Hoelderlin.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	B.P. ¹
b) Walther von der Vogelweide.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	B.P.
M. X.	
Suppléant : M. Antoine Velleman , prof. extr.	
<i>Histoire de la littérature anglaise. — Oliver Goldsmith</i> (cours en anglais).	1 h.
Mardi, à 18 heures.	45.
<i>Interprétation d'auteurs prescrits pour la licence.</i>	
a) The Rape of the Lock, by Alexander Pope.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	45.
b) Macaulay, History of England, ch. VIII ² .	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	45.
<i>Travaux pratiques (Séminaire anglais) : Syntaxe de</i> <i>l'anglais moderne.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	46.
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Linguistique générale.</i>	2 h.
Lundi, à 16 h., et mardi, à 17 heures.	45.
<i>Grammaire comparée du grec et du latin.</i>	2 h.
Lundi, à 15 heures et samedi, à 11 heures.	47.
<i>Sanskrit. (Suppléant : M. Georges Cuendet, privat-</i> <i>docent).</i>	2 h.
Mercredi et vendredi, à 14 heures.	47.
M. Albert Sechehaye , prof. extr.	
<i>Introduction à la science du langage.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	45.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

² Edition J.-M. Dent et E. P. Dutton Co, Londres et New-York, vol. I.

	Salle
<i>Questions pratiques concernant la grammaire cons-</i> <i>tructive et l'analyse logique et grammaticale.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	47.
<i>Conférence de vieux français. — Lecture de « Aucassin</i> <i>et Nicolette » (Classiques français du moyen</i> <i>âge, n° 41).</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	45.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie. — Les principaux systèmes</i> <i>de la philosophie moderne depuis Leibnitz</i> <i>jusqu'à nos jours.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Métaphysique. — Le problème de la liberté.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence. — Philosophie de la religion : dissertations</i> <i>et discussions</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.
M. Henri Reverdin , prof. ord.	
<i>Cours. — Introduction à la philosophie : Problèmes</i> <i>philosophiques et pensée morale.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence. — Problème de la connaissance. Dissertations</i> <i>et discussions.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	47.
M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>L'éducation contemporaine : ses principes, ses buts et</i> <i>quelques-unes de ses méthodes.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Conférence. — Problèmes relatifs à la formation du</i> <i>caractère.</i>	2 h.
Lundi, à 15 et à 16 heures.	I.S.E. ¹
<i>Exercices de dissertation française. (Les candidats aux</i> <i>licences auront la priorité pour les travaux).</i>	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	B.P. ²

¹ Institut des Sciences de l'Education, Palais Wilson.

² Bibliothèque publique et universitaire.

M. Pierre Bovet , prof. ord.	
<i>Pédagogie expérimentale.</i> — Principes et applications.	2 h.
Mercredi, de 16 à 18 heures.	I.S.E. ¹
<i>L'école et la communauté sociale.</i>	2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures.	47.
M. Edmond Rossier , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Europe au XVI^e siècle.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>L'Europe au temps de Napoléon I^{er} et du Congrès de Vienne.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Lecture d'auteurs de licence et conférences sur des sujets d'actualité.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	47.
<i>Histoire diplomatique.</i> — Exposé de diverses questions ou traités contemporains.	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	45.
M. Paul-E. Martin , prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge</i> : Les rapports du spirituel et du temporel.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<i>Histoire nationale</i> : La Suisse au XVII ^e siècle.	2 h.
Mardi et mercredi, à 14 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge</i> : auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 16 heures.	B.P. ²
<i>Conférence d'histoire moderne et d'histoire nationale</i> : auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	45.
<i>Paleographie du moyen âge</i> : exercices pratiques (trois degrés, chacun 1 heure).	3 h.
Mercredi, à 8 h., à 9 h. et à 10 heures.	Arch. d'Etat. salle Harvey.
<i>Travaux pratiques et recherches aux Archives d'Etat.</i>	Hôtel de Ville.
Tous les jours.	

¹ Institut des Sciences de l'Education, Palais Wilson.

² Bibliothèque publique et universitaire.

M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Société des Nations.</i> — La Société des Nations. Son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. Antony Babel , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — De la Renaissance au XVIII ^e siècle.	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.	
b) La physiocratie.	
Mardi, à 10 heures.	Fac. S.E.S. ¹
M. Waldemar Deonna , prof. ord.	
<i>Archéologie classique et histoire de l'art antique.</i>	
I. Histoire de l'art grec. Classicisme et primitivisme, deux aspects éternels de l'histoire de l'art; leurs conflits de l'antiquité à nos jours (suite du semestre d'hiver) avec projections.	1 h.
Jeudi, à 15 heures.	46.
II. Visites aux musées. Exercices pratiques, etc.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ² .
<i>Répertoire pratique.</i>	
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie.
<i>Excursions.</i> (A organiser au cours du semestre).	
M. Antoine Velleman , prof. extr.	
<i>Langue et littérature espagnoles.</i>	
a) Initiation à l'étude de l'espagnol.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	46.

¹ Salle de Conférences de la Faculté des Sc. Econom. et Sociales, Bibliothèque publique et universitaire, salle 34.

² Rue de l'Hôtel-de-Ville 41.

	Salle
b) Cours moyen : Prosistas modernos (Biblioteca del Estudiante, dirigida por Ramón Menéndez Pidall. vol. IV, 5 ^e édition, Madrid. 1934).	1 h. 17.
c) Explication de textes : Quevedo, Vida del Buscón.	1 h. 17.
Jeudi, à 8 heures	
<i>Langue et littérature rhéto-romanes.</i>	
a) Cours d'initiation.	1 h. 45.
Jeudi, à 9 heures.	
b) Interprétation de Peider Lansel, Il Vegl Chalamèr, Zurich 1929.	1 h. 45.
Jeudi, à 10 heures.	
M. Serge Karcevski, chargé de cours.	
<i>Dostoïevski et Tolstoï (étude comparative).</i>	1 h. 46.
Jeudi, à 18 heures.	
<i>Interprétation des auteurs russes de la licence.</i>	2 h.
Jours et heures à fixer.	
<i>Cours de langue russe.</i>	2 h.
Jours et heures à fixer.	
M. Louis Gielly, chargé de cours.	
<i>La sculpture italienne.</i>	1 h. 46.
Mardi, à 18 heures.	
<i>Travaux pratiques. Méthode. Analyse directe des œuvres.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Musée d'art et d'histoire.
M. Samuel Baud-Bovy, chargé de cours.	
<i>Cours pratique de grec moderne.</i>	1 h. 47.
Lundi, à 18 heures.	
<i>Lecture de « La Tueuse » d'Al. Papadiamandi.</i>	1 h. 47.
Jeudi, à 18 heures.	
M. Henri de Ziegler, chargé de cours.	
<i>Littérature italienne. — « Vittorio Alfieri ».</i>	1 h. 48.
Mercredi, à 18 heures.	
<i>Conférence. — Explication des auteurs de la licence.</i>	1 h. B.P. ¹
Samedi, à 10 heures.	

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

	Salle
M. Georges Thudichum, prof. hon.	
<i>Cours complet de phonétique. — Les sons du français décrits et exercés. — Lecture expressive. — Correction des accents étrangers.</i>	2 h. 49.
Lundi, à 16 heures et mercredi, à 17 heures.	
M. Albert Sechehaye, prof. extr.	
<i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>	1 h. 47.
Jeudi, à 15 heures.	
<i>Versification.</i>	2 h. 47.
Mardi, à 15 heures, et jeudi, à 14 heures.	
M. Alexis François, prof. ord.	
<i>Syntaxe et gallicismes.</i>	1 h. 57.
Lundi, à 15 heures.	
M. François Ruchon, Dr ès lettres.	
<i>Conférence de lecture analytique.</i>	1 h. 57.
Mardi, à 14 heures.	
M. Henri de Ziegler, chargé de cours.	
<i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>	2 h. 57.
Lundi, à 18 heures, et mardi, à 18 heures	
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i>	1 h. 57.
Vendredi, à 16 heures.	
M. Alexandre Birmelé, lic. ès lettres.	
<i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i>	1 h. 57.
Samedi, à 9 heures.	
M. Edmond Langenbach, lic. ès lettres.	
<i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i>	1 h. 57.
Mardi, à 17 heures.	
M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de traduction de russe en français.</i>	1 h. 57.
Mercredi, à 10 heures.	

² Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i> Vendredi, à 10 heures.	1 h. 57.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres.	
<i>Mœurs et institutions de la France.</i> Questions choisies. Samedi, à 10 heures.	1 h. 57.
M. Charles A. Burky , prof. ord.	
<i>Géographie humaine des pays de langue française.</i> — <i>La France (suite)</i> : Sites et types de pêches. Mercredi, à 14 heures.	1 h. 57.
MM. A. Atzenwiler , directeur de l'Enseignement primaire et Edm. Rast , directeur d'écoles.	
<i>Méthodologie du français.</i> Vendredi, à 14 heures.	1 h. 57.
M. Jean Piaget , prof. extr.	
<i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i> Mardi, à 9 heures.	1 h. I.S.E. ¹

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé
à l'huissier de l'Université).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Isaac Benrubi , Dr phil.	
<i>Philosophes et psychologues de la Suisse romande.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. 48.
<i>Introduction à la philosophie.</i> Vendredi, à 18 heures.	1 h. 47.
M. Julien-Hugo Bonfante ,	
<i>Eléments de latin vulgaire.</i> Lundi, à 9 heures.	1 h. B.P. ²
<i>Introduction à la linguistique germanique.</i> Mercredi, à 9 heures.	1 h. B.P.
<i>Langue lithuanienne.</i> Vendredi, à 9 heures.	1 h. 45.

¹ Institut des Sciences de l'Education, Palais Wilson.

² Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Paul Collart , Dr ès lettres.	
<i>Archéologie gréco-romaine.</i> Cours pratique. Mercredi, à 10 heures.	1 h. B.P. ¹
M. Edouard Cros , Dr phil.	
<i>Cours de littérature polonaise</i> (époque moderne). Vendredi, à 16 heures.	1 h. 46.
<i>Cours de langue polonaise.</i> Vendredi, à 15 heures.	1 h. 46.
<i>Historia literatury polskiej</i> (Pozytywizm). Vendredi, à 14 heures.	1 h. 49.
M. Tommaso Riccardo Castiglione , Dr ès lettres et philosophie.	
<i>Cours moyen</i> (faisant suite au cours d'hiver pour débutants). Mercredi, à 18 heures.	1 h. 49.
<i>Cours supérieur.</i> (Thème italien. Quelques questions de syntaxe et de style). Lundi, à 18 heures.	1 h. 49.
<i>Lecture et interprétation esthétique de « Cortegiano ».</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h. 48.
M. Charles Fournet , Dr ès lettres.	
<i>De Verlaine aux poètes d'aujourd'hui.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h. 49.
<i>La littérature de la Suisse romande</i> : Poètes genevois de l'époque romantique. Mardi, à 17 heures.	1 h. 49.
M. Otto Hassler , Dr phil.	
<i>Thème allemand.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. B.P.
<i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h. B.P.
<i>Cours pratique d'allemand.</i> Vendredi, à 16 heures.	1 h. B.P.
M. Ernest Pronier , Dr ès lettres.	
<i>La littérature française de 1789 à nos jours.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h. 28.
M. André Rey , Dr en phil.	
<i>Introduction à la psychologie et à l'éducation des anormaux.</i> Jeudi, à 15 heures.	1 h. I.S.E. ²

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Institut des Sciences de l'Education, Palais Wilson.

	Salle
M. Adrien Robinet de Cléry, Dr ès lettres.	
<i>La Société allemande après 1870 dans l'œuvre de Théodore Fontane</i> (cours principal).	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	17.
<i>Lecture et commentaire de textes se rapportant au sujet du cours principal</i> (cours complémentaire).	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	17.
M. Willy Tappolet, Dr phil.	
<i>Beethoven</i> , son époque, sa vie et son œuvre. (Cours illustré et commenté par disques et projections).	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	46.
M. Horst de Tscharnier, Dr ès lettres.	
<i>La philosophie chinoise.</i> (II).	1 h.
Lundi, à 18 heures.	46.
<i>Cours moyen de langue chinoise.</i> (Jours et heures à fixer).	3 h.
<i>Cours de langue chinoise pour débutants.</i> (Jours et heures à fixer).	3 h.
M. Léon Walther, Dr phil.	
<i>Orientation professionnelle et carrières libérales.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	47.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève, ou de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève. Toutefois, pour l'accès aux examens de la licence ès lettres, la maturité obtenue doit comporter le latin.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier. Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Grades, diplômes et certificats

La Faculté des Lettres prépare aux examens des grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, ès sciences morales, du Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, du Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, du diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, du Certificat d'études françaises, du Certificat de pédagogie et du Certificat de phonétique du français d'aujourd'hui. (Voir les plans d'études, le règlement du Séminaire de français moderne et le règlement de la Faculté des Lettres, en vente à la caisse de l'Université).

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Le séminaire de français moderne, dirigé par un professeur de la Faculté des lettres, est destiné aux étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue et de la culture françaises.

Il admet des membres *libres* et des membres *réguliers*. Les membres réguliers préparent les examens du *diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne* (deux semestres) et du *certificat d'études françaises* (un semestre). Le plan d'études comporte, par semaine, seize heures d'enseignement pour le diplôme, treize, pour le certificat.

(Demander le programme détaillé à la caisse de l'Université, et les renseignements à M. le professeur Alexis François, administrateur du Séminaire, Florissant, 47.)

ÉCOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

L'école pratique de langue française est destinée aux étudiants et aux auditeurs qui désirent suivre des leçons pour apprendre à comprendre, à parler et à écrire couramment le français. Toutes les leçons sont données en français.

(Demander le programme détaillé à l'huissier de l'Université.)

COURS DE VACANCES

La Faculté des lettres organise chaque année, pendant l'été, des cours de vacances de langue et de littérature françaises. Le programme détaillé de ces cours, qui comportent un *cours de langue et de littérature françaises*, et un *cours élémentaire de français moderne*, est envoyé sur demande par le secrétariat des cours de vacances.

INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

(Institut J. J. Rousseau)

Direction : MM. les professeurs Pierre Bovet,
Edouard Claparède et Jean Piaget

L'Institut, dont l'enseignement embrasse l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation, délivre un diplôme général et des diplômes spéciaux. Il prépare également les candidats au certificat de pédagogie et au doctorat en philosophie (mention pédagogie).

(Demander le « programme général » en vente à l'Institut, Palais Wilson.)

COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université,
voir le programme de l'Université)

M. Edouard Claparède, prof. ord.

Recherches spéciales de psychologie.

Tous les jours.

M. Pierre Bovet, prof. ord.

Direction d'enquêtes pédagogiques.

(Jours et heures à fixer).

M. Jean Piaget, prof. extr.

Psychologie de la pensée de l'enfant.

Mardi, à 9 heures.

Conférence (avec MM. MEILI et REY). Discussion des recherches en cours.

Mardi, à 10 heures.

Travaux de psychologie de l'enfant.

Tous les matins, sauf le jeudi et le samedi.

M. Meili et M. Rey, chargés de cours à l'Institut.

Technique psychologique.

Le développement mental et les aptitudes.

Lundi et vendredi, à 14 heures.

M. Richard Meili, chargé de cours à l'Institut.

L'application des méthodes statistiques à la psychologie.

(Travaux pratiques).

Jeudi, de 17 à 19 heures.

M. André Rey, chargé de cours à l'Institut.

Elaboration de diagnostics psychologiques.

(Jour et heure à fixer).

M. Pedro Rossello, chargé de cours à l'Institut.

Bibliographie. — *Elaboration d'un fichier pédagogique individuel.*

1 h.

Vendredi, à 8 heures.

Pédagogie comparée. L'enseignement en France et en Angleterre.

1 h.

Mercredi, à 15 heures.

M. Robert Dottrens, Dr en soc., chargé de cours à l'Institut.

Œuvres sociales de l'école.

2 h.

Vendredi, de 15 à 17 heures. (Primaires seulement le vendredi, de 15 à 16 heures).

M^{lle} Louise Lafendel, chargée de cours à l'Institut.

Les premières manifestations d'art chez l'enfant (4 à 7 ans).

1 h.

Mercredi, à 14 heures.

Maison des Petits.

M^{lle} Mina Audemars, chargée de cours à l'Institut.

Comment l'enfant apprend à lire. — Méthodes. Recherches.

Travaux manuels. — Confection des jeux éducatifs.

2 h.

Mardi, de 14 à 16 heures.

Maison des Petits.

M^{lle} Alice Descœudres, chargée de cours à l'Institut.

Psychologie et pédagogie des enfants arriérés.

1 h.

Lundi, à 16 heures.

Ec. quai Charles-Page.

M. Léon Weber-Bauler, Dr méd., chargé de cours à l'Institut.

Anatomie du système nerveux central (suite).

2 h.

Samedi, de 10 à 12 heures.

Anatomie et physiologie du mouvement. (Heure à convenir).

M. Henri Brantmay, Dr méd., chargé de cours à l'Institut.

Éléments de pédiatrie et de psychopathologie.

1 h.

Jeudi, à 11 heures.

Consultation médico-pédagogique : Dr Henri Brantmay,
avec la collaboration de M^{me} Marg. Loosli-Usteri
et de MM. André Rey et Marc Lambercier. 2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures.

Conférence. 1 h.
Mardi, à 8 heures.

M. Marc Lambercier.

Le développement moteur de l'enfant. 1 h.
Samedi, à 8 heures.

M^{me} Marguerite Loosli-Usteri, chargée de cours
à l'Institut

Questions de protection de l'enfance. 1 h.
Mercredi à 14 heures.

Théorie et pratique du test de Rorschach. 1 h.
Mercredi, à 15 heures.

M. Richard Meili, chargé de cours à l'Institut.

Orientation professionnelle. 3 h.
Lundi, de 9 à 12 heures.

M. Léon Walther, chargé de cours à l'Institut.

L'orientation professionnelle et les carrières libérales.

Six conférences à partir du 15 mai.
(Heure à fixer).

M^{lle} Jentzer.

Jeux de plein air. 1 h.
Vendredi, à 18 h. 15.

M. Bouffard.

Méthodologie et pratique de l'éducation physique. 1 h.
Mardi, à 18 heures.

M^{me} Giacomini-Piccard.

Dessin. — Composition ornementale pour adultes se
destinant à la carrière pédagogique.

(Jours et heures à convenir). Rue des Granges, 5.

Activité manuelle au service de l'enseignement. — Un
enseignement pratique pourra être organisé à
la demande des élèves de l'Institut. Jour et
heure à fixer.

Arch. = Archives d'Etat.
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 L. A. = Laboratoire d'Anthropologie.
 M. A. H. = Musée d'Art et d'Histoire.

FACULTÉ DES LETTRES

S. E. S. = Salle de Conf. de la Fac. des Sciences
 Econ. et Sociales. Bibl. publ. et univ.
 I. S. E. = Institut des Sciences de l'Education.
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Raymond	57	A. Oltramare	45	V. Martin P. E. Martin Velleman	47 Arch. 45	V. Martin Velleman	B. P. 47	V. Martin	47	François	B. P.
9 à 10	P. E. Martin Raymond <i>Bonfante</i>	45 57 B. P.	A. Oltramare Thudichum Piaget (S. F.)	45 47 I. S. E.	A. Oltramare P. E. Martin Velleman <i>Bonfante</i>	45 Arch. 17 B. P.	V. Martin Velleman	B. P. 45	V. Martin Bohnenblust <i>Bonfante</i>	47 B. P. 45	A. Oltramare Birmelé (S. F.)	45 57
10 à 11	P. E. Martin	45	V. Martin Babel Secheyaye	B. P. S. E. S. 45	P. E. Martin Roussy (S. F.) Secheyaye <i>Collart</i>	Arch. 57 45 B. P.	François Velleman	47 45	Bohnenblust Rossier Roussy (S. F.)	B. P. 45 57	A. Oltramare Rossier de Ziegler Bouchardy (S. F.)	46 45 B. P. 57
11 à 12	Bohnenblust Secheyaye	45 47	V. Martin Bohnenblust Babel Ruchon (S. F.)	B. P. 45 46 57	Babel Pittard	46 L. A.	Werner Pittard François Raymond	45 L. A. B. P. 57	Bohnenblust Rossier Babel	B. P. 45 46	Bally Rossier	47 45

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Reverdin	47	P. E. Martin Deonna	45 M.A.H.	P. E. Martin Burky (S.F.) Cuendet	45 57 47	Sechehaye (S.F.)	17	Malche Gielly Cuendet Atzenwiler et Rast (S.F.) Cros	B.P. M.A.H. 47 57 48	Werner	47
15 à 16	Bally Malche François (S.F.)	47 I.S.E. 57	Reverdin Sechehaye (S.F.)	45 17	V. Martin	45	Rossier Deonna Sechehaye (S.F.) Rey	45 46 17 I.S.E.	François Malche Rossier Cros	45 B.P. 47 46	Werner	47
16 à 17	Bally Malche P. E. Martin Thudichum (S.F.)	45 I.S.E. B.P. 49	Werner Bovet Hassler Fournet	45 47 B.P. 49	Werner Thudichum Bovet	45 49 I.S.E.			Werner de Ziegler (S.F.) Hassler Cros	45 57 B.P. 46		
17 à 18	Malche Raymond Thudichum	45 Aula 49	Bally Bovet Velleman Langenbach (S.F.) Hassler Benrubi Fournet	45 47 46 57 B.P. 48 49	A. Oltramare Sechehaye Bovet Rappard Thudichum (S.F.) Velleman Robinet de Cléry	B.P. 45 I.S.E. 30 49 46 17			Malche Raymond	45 Aula		
18 à 19	Bohnenblust Pittard Baud-Bovy de Ziegler (S.F.) Walther Pronier Castiglione de Tschärner	45 30 47 57 17 28 48 46	François Pittard Gielly de Ziegler (S.F.) Velleman	47 30 46 57 45	A. Oltramare de Ziegler Velleman Robinet de Cléry Castiglione	B.P. 48 45 17 49	Baud-Bovy Karcevski Castiglione	47 46 48	Raymond Tappolet Benrubi	57 46 48		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le professeur Antony BABEL, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Physiologie sociale.	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
<i>Economie sociale</i> . — Physiologie socio-économique.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> : Sociologie, économie sociale et systèmes politiques.	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Economie politique générale</i> . — La circulation et la répartition des richesses.	4 h.
Jeudi, à 17 et à 18 heures ; vendredi, à 18 h. et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence d'économie politique générale</i> .	1 h.
Samedi, à 11 heures.	30.
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférences). — Les échanges internationaux.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S. ¹
<i>Economie publique</i> . — Régies autonomes et entreprises d'économie mixte.	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Salle de Conf. de la Fac. S.E.S.
<i>Conférence d'économie publique</i> .	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	49.
M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques</i> . — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

- La Société des Nations.* — Son origine et son fonctionnement. 1 h. 30.
Mercredi, à 17 heures.
- M. Antony Babel**, prof. ord.
Histoire économique. — De la Renaissance au XVIII^e siècle. 3 h. 46.
Mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.
- Conférence.* 1 h.
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.
b) La physiocratie.
Mardi, à 10 heures. Salle de Conf. de la Fac. S. E. S.¹
- M. Charles A. Burky**, prof. ord.
Principes de géographie humaine. — II. La population. 1 h. 46.
Mardi, à 15 heures.
- Les problèmes des colonies d'Asie et d'Amérique.* 1 h. 46.
Mardi, à 16 heures.
- L'évolution en géographie humaine.* — Questions contemporaines. 1 h. 46.
Mercredi, à 15 heures.
- Conférence.* — Méthode géographique (analyse et synthèse) appliquée à l'étude d'une région. 1 h.
Mardi, à 14 heures. Salle de Conf. de la Fac. S. E. S.
- Etudes géographiques.* — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat. 1 h.
(Jour et heure à fixer). Séminaire de Géographie, Fac. S. E. S.¹
(Voir aussi, p. 26 : Géographie humaine des pays de langue française, monographie géographique, Séminaire de français moderne).
- M. Liebmann Hersch**, prof. ord.
Statistique générale. — Eléments de démographie comparée (mariages ; divorces ; naissances ; décès ; accroissement naturel et reproduction de la population). 2 h. 46.
Mercredi, à 10 heures et jeudi, à 11 heures.
- Conférence de statistique générale.* — Analyse de documents statistiques, discussions et complément du cours. 1 h. 46.
Mercredi, à 18 heures.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

- Statistique spéciale.* — Problèmes choisis de méthodologie démographique. (Tables de mortalité et calcul de survie ; le calcul de l'accroissement naturel de la population ; prévisions démographiques). 2 h.
Jeudi, à 17 et à 18 heures. Sémin. de statistique¹.
- Conférence de statistique spéciale.* 1 h.
Mercredi, à 16 heures. Sémin. de statistique.
- Travaux pratiques.* — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).
(Jours et heures à fixer). Sémin. de statistique.
- M. Claudius-Pierre Terrier**, prof. ord.
Economie commerciale. — Cours : Les entreprises de distribution. 4 h. 46.
Jeudi et vendredi, de 9 à 11 heures.
- Conférence.* — Etude critique de cas choisis. 2 h.
Lundi, de 14 à 16 heures. Salle de Conf. de la Fac. S. E. S.¹
- Exercices de comptabilité et calculs commerciaux et financiers* (avec le concours de l'assistant). 4 h.
(Jours et heures à fixer.)
- M. Edouard Folliet**, prof. ord.
Comptabilité des sociétés. — Constitution, fusion, absorption, répartition des pertes et des profits dans les sociétés en nom collectif, en commandite par actions, etc. 3 h. 46.
Mardi, de 8 à 10 h. et mercredi, à 8 heures.
- Expertises et arbitrages.* — Nomination, rôle, droits et obligations de l'expert. Rapport. 1 h. 46.
Nomination, rôle, droits et obligations de l'arbitre ; procédure, sentence arbitrale.
Mercredi, à 9 heures.
- Conférence.* — Exercices pratiques. Cas spéciaux étudiés au point de vue juridique et comptable. 2 h. 46.
Lundi, de 8 à 10 heures.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

(Voir les jours, les heures et les salles dans les programmes des autres Facultés)

FACULTÉ DES SCIENCES

- M. Henri Fehr : *Eléments de mathématiques supérieures.*
 M. Rolin Wavre : *Calcul différentiel et intégral.*
 M. Georges de Rham : *Calcul des probabilités.*
 M. Eugène Pittard : *Anthropologie générale.*
 M. Edouard Claparède : *Psychologie expérimentale.*
 M. Jean Piaget : *Histoire de la pensée scientifique.*

FACULTÉ DES LETTRES

- M. Victor Martin : *Conférence d'histoire grecque.*
 M. André Oltramare : *Histoire romaine.*
 M. Marcel Raymond : *Cours de littérature.*
 M. Charles Bally : *Linguistique générale.*
 M. Charles Werner : *Philosophie et histoire de la philosophie.*
 M. Henri Reverdin : *Philosophie morale.*
 — *Théorie de la connaissance.*
 M. Albert Malche : *L'éducation contemporaine.*
 M. Pierre Bovet : *La science de l'éducation.*
 M. Edmond Rossier : *Histoire de l'Europe au XVI^{me} siècle.*
 — *Histoire contemporaine.*
 — *Histoire diplomatique.*
 M. Paul-E. Martin : *Histoire du moyen âge.*
 — *Histoire Nationale.*
 M. Louis Gielly : *La sculpture italienne.*

FACULTÉ DE DROIT

- M. Léopold Boissier : *Droit constitutionnel comparé.*
 M. Maurice Battelli : *Droit public général.*
 — *Droit public et administratif suisse.*
 M. W. Amédée Liebeskind : *Histoire du droit moderne.*
 — *Histoire des institutions politiques de la Suisse.*
 M. Maurice Bourquin : *Droit international public.*
 M. Albert Richard : *Droit civil suisse et droit des obligations.*
 M. Georges Sauser-Hall : *Droit civil suisse.*
 — *Droit international privé.*
 M. Paul Carry : *Droit des sociétés.*
 — *Droit de change.*
 M. Alexandre Martin-Achard : *Propriété industrielle.*
 M. Louis Hamburger : *Législation du travail.*

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

- M. Eugène Choisy : *Histoire religieuse du XIX^{me} siècle.*
 — *Histoire générale du christianisme.*
 M. Georges Berguer : *Histoire des Religions.*
 M. Georges Nagel : *La religion d'Israël.*

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- | | |
|---|----------------------------------|
| M. Alexandre Berenstein, Dr en Droit, lic. en sociologie. | Salle |
| <i>L'organisation internationale du travail. — L'œuvre de l'Organisation internationale du Travail.</i> | 1 h. |
| Lundi, à 18 heures. | 48. |
| M. Joseph Bonnet, Dr sc. comm. | |
| <i>Organisation et opérations d'une grande banque.</i> | 1 h. |
| (Jour et heure à fixer). | |
| <i>Assurance-transports.</i> | 1 h. |
| (Jour et heure à fixer). | |
| M. Eugène Dérobert, Dr ès sc. écon. | |
| <i>Tendances autarciques et politique commerciale.</i> | 1 h. |
| Lundi, à 18 heures. | Salle de Conf. de la Fac. S.E.S. |
| M. Robert Dottrens, Dr en sociologie. | |
| <i>Education sociale.</i> | 1 h. |
| Vendredi, à 15 heures. | I. S. E. ¹ |
| Mlle Jeanne Duprat, Dr en sociologie. | |
| <i>Répertoire de sociologie, économie sociale et systèmes politiques.</i> | 1 h. |
| Samedi, à 9 heures. | 46. |
| <i>L'autorité politique.</i> | 1 h. |
| (Jour et heure à fixer). | |
| M. László Ledermann, Dr ès sc. écon. | |
| <i>Histoire économique des Etats-Unis.</i> | 1 h. |
| Mardi, à 17 heures. | Salle de Conf. de la Fac. S.E.S. |
| <i>Le problème des matières premières et les relations internationales.</i> | 1 h. |
| Mercredi, à 15 heures. | 47. |

¹ Institut des Sciences de l'éducation, Palais Wilson.

M. Jean-Philippe Lugin, Dr ès sc. <i>Organisation rationnelle des entreprises.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h.	17.
M^{lle} Louise Sommer, Dr en phil. <i>La théorie monétaire dans l'histoire des doctrines économiques.</i> Lundi et mercredi, à 14 heures.	2 h.	17.
M. Henri Tanner, Dr ès sc. <i>La publicité, langage moderne.</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h.	45.
M. Antoine Velleman, prof. extr. <i>Cours pratique de langue anglaise.</i> Interprétation de Macaulay, History of England, ch. VIII (édition J.-M. Dent et E. P. Dutton Co., Londres et New-York, vol. I). Mercredi, à 18 heures.	1 h.	45.
<i>Cours pratique de langue espagnole.</i> — Prosistas modernos (Biblioteca del Estudiante, dirigida por Ramon Menéndez Pidal, vol. IV, 5 ^e éd., Madrid 1934). Mercredi, à 9 heures.	1 h.	17.
<i>Cours d'initiation à l'étude de l'espagnol, voir à la Faculté des Lettres.</i>		

Conditions d'immatriculation.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences économiques et sociales :

1. Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Collège de Genève ou de l'une des sections de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.
2. Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs* les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales prépare aux examens des grades de licencié ès sciences sociales (mention a) : licence générale (mention b) : histoire moderne et contemporaine, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques (conjointement avec la Faculté de Droit) et de licencié ès sciences commerciales ; de docteur ès sciences économiques et de docteur en sociologie.

Elle délivre en outre un certificat complémentaire d'aptitude à l'enseignement de la technique et de l'économie commerciales ou de l'économie politique.

(Voir le règlement de la Faculté et les plans d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur Claudius TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales :

- a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 40).
- b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.
- c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.
- d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission.

(Voir le règlement de l'Institut et le plan d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

Diplôme.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de hautes études commerciales.

E.S. == Salle de Conférences de la Faculté des Sciences Economiques
et sociales, Bibliothèque publique et universitaire.

I. S. E. == Institut des Sciences de l'Education.
S. St. == Séminaire de statistique, Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Rappard	46			Rappard	46
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Terrier	46	Terrier	46	Duprat J.	46
					Velleman	17						
10 à 11	G.-L. Duprat	46	Babel	S.E.S.	Hersch	46	Terrier	46	Terrier	46	Milhaud	30
11 à 12	G.-L. Duprat	46	Babel	46	Babel	46	Milhaud	S.E.S.	Babel	46	Milhaud	30
					Hersch	46	Hersch	46				
14 à 15	Terrier	S.E.S.	Burky	S.E.S.	Sommer	17			Milhaud	49		
	Sommer	17										
15 à 16	Terrier	S.E.S.	Burky	46	Burky	46			Milhaud	49		
					Lederman	S.E.S.			Dottrens	I S.E.		
16 à 17	G.-L. Duprat	30	Burky	46	Hersch	s. St.			G.-L. Duprat	48		
17 à 18	G.-L. Duprat	30	Ledermann	S.E.S.	Rappard	30	Milhaud	30	G.-L. Duprat	48		
							Hersch	S. St.				
18 à 19	Dérobot	S.E.S.	Lugrin	17	Hersch	46	Milhaud	30	Milhaud	30		
	Berenstein	48			Velleman	45	Hersch	S. St.				
							Tanner	45				

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul CARRY, Doyen.

Salle

M. Paul Logoz, prof. ord.

<i>Procédure pénale.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 h.		48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.	
Vendredi, à 10 heures.		48.

M. Hugo de Claparède, prof. hon.

* <i>Bauer</i> (Reichserbhofgesetz.)	2 h.	
Lundi, à 11 heures, et mardi, à 10 heures.		17.
* <i>Vertrag und Unrecht</i> (B.G.B. II)	4 h.	
Jeudi et vendredi, de 10 heures à midi.		17.
* <i>Familienerbe I. Teil</i> . Eheliches Güterrecht.	1 h.	
Mardi, à 11 heures.		17.
* <i>Droit constitutionnel allemand depuis le XVI^e siècle.</i> (Verfassungsgeschichte der Neuzeit.)	3 h.	
Lundi, mercredi et samedi, à 10 heures.		17.

M. Albert Richard, prof. ord.

<i>Droit civil suisse.</i> — Droits réels.	5 h.	
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.		48.
<i>Droit des obligations.</i> — Le contrat de travail et la législation du travail.	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.		48.
<i>Conférences.</i> — (Travaux personnels des étudiants).	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.		Salle de conf. I ¹

M. Erich-Hans Kaden, prof. ord.

<i>Système du droit privé romain.</i> — Droits patrimoniaux de la famille, successions.	3 h.	
Lundi, à 9 et à 10 h., et samedi, à 9 heures.		49.

* Cours donné en allemand.

¹ Bibliothèque de la Faculté de Droit.

	Salle
<i>Histoire et procédure du droit romain.</i>	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain</i> (destinée aux étudiants de 1 ^{re} année).	2 h.
Mardi, à 9 heures,	17.
et à 10 heures,	49.
<i>Séminaire de droit romain</i> (destiné aux étudiants avancés).	1 h.
Samedi, à 10 heures.	49.
* <i>Droit civil allemand.</i> — Familienerbe (régimes matrimoniaux et successions). II. Teil: Erbrecht.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	17.
* <i>Droit civil allemand.</i> — Exercices (avec travaux écrits) sur les obligations.	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	48.
 M. Georges Sauser-Hall, prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Régimes matrimoniaux.	2 h.
Lundi, à 9 heures, et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Droit civil comparé.</i> — Droit de famille.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	48.
<i>Droit international privé.</i> — Partie spéciale.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	48.
<i>Séminaire de droit international privé.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	Salle de conf. I ⁴ .
 M. Paul Carry, prof. ord.	
<i>Sociétés de personnes.</i> — Société simple, en nom collectif, en commandite.	2 h.
Mercredi, à 15 heures, et samedi, à 11 heures.	17.
<i>Droit de change</i> (y compris la loi allemande sur le change).	2 h.
Vendredi, à 8 heures, et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Société à responsabilité limitée.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> Travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	48.

* Cours donné en allemand.

¹ Bibliothèque de la Faculté de Droit.

	Salle
M. Maurice Bourquin, prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 14 heures.	30.
<i>Droit international public</i> (conférence pour la licence).	1 h.
Lundi, à 15 heures.	Salle de conf. I ⁴ .
 M. Edgard Milhaud, prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La circulation et la répartition des richesses.	4 h.
Jeudi, à 17 et à 18 heures ; vendredi, à 18 heures et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	30.
 M. William E. Rappard, prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Société des Nations.</i> — La Société des Nations. Son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
 M. François Naville, prof. ord.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	4 h.
Jeudi, à 10 heures.	Institut de méd. légale ² .
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	
Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	
 M. W. Amédée Liebeskind, prof. ord.	
<i>Histoire du droit moderne :</i> Le droit pénal. La procédure.	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	49.
<i>Histoire des institutions politiques de la Suisse.</i>	3 h.
Mardi, à 8 h., mercredi et vendredi, à 9 heures.	49.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	45.
<i>Folklore juridique.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	49.

¹ Bibliothèque de la Faculté de Droit.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. Maurice Battelli , prof. extr.		
<i>Droit public général.</i> — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle et administrative.	4 h.	
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.		49.
<i>Droit public et administratif suisse.</i>	2 h.	
Mardi, à 8 heures, et samedi, à 11 heures.		48.
M. Alexandre Martin-Achard , chargé de cours.		
<i>Propriété industrielle.</i> — Brevets d'invention.	1 h.	
Lundi, à 10 heures.		44.
M. Léopold Boissier , chargé de cours.		
<i>Conférence de droit constitutionnel comparé.</i>	2 h.	
Mardi, à 15 et à 16 heures.		50.
M. Louis Hamburger , chargé de cours.		
* <i>Droit commercial allemand :</i>		
* 1° Commerce et industrie (Handel und Gewerbe).	2 h.	
Lundi, à 14 et à 15 heures.		48.
* 2° Les sociétés (Gesellschaften).	2 h.	
Mercredi, à 15 et à 16 heures.		49.
* 3° Exercices de droit commercial et industriel, et de droit des sociétés (avec travaux écrits).	2 h.	
Jeudi, à 14 et à 15 heures.		48.
<i>Législation du travail comparée.</i> — Contrats collectifs, syndicats, grève et lock-out, conciliation et arbitrage en Suisse et dans les principaux pays industriels.	2 h.	
Vendredi, à 14 et à 15 heures.		48.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. André Archinard , Dr en droit.		
<i>Notions générales et chapitres choisis de droit fiscal.</i>	1 h.	
Jeudi, à 18 heures.		49.

* Cours donné en allemand.

M. André Arpad Balasko , Dr en droit.		
<i>Le règlement pacifique des conflits internationaux :</i> Négociations diplomatiques, bons offices, médiation, conciliation.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 16 heures.		46.
M. Alexandre Berenstein , Dr en droit, lic. en sociologie.		
<i>L'organisation internationale du travail.</i> — L'œuvre de l'Organisation internationale du Travail.	1 h.	
Lundi, à 18 heures.		48.
M. Georges Capitaine , Dr en droit.		
<i>Les Sociétés financières en général.</i> — Sociétés de placement-omnia. Sociétés de contrôle—holding companies. Sociétés de financement.	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		48.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc.		
<i>Introduction à la théorie générale du droit.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		17.
<i>Introduction à la philosophie du droit.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.	Salle conf. I ¹ .	
<i>Introduction à la sociologie du droit.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		49.
M. Erwin Haymann , Dr en Droit.		
<i>Législation sur la responsabilité civile et ses rapports avec l'assurance.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		50.
M. Maurice Rouillet , Dr en droit.		
<i>Assurances privées</i> (partie spéciale).	1 h.	
Lundi, à 16 heures.		17.

COURS ET CONFÉRENCES POUR LE DOCTORAT

Droit civil. — M. le professeur Albert RICHARD.
(Jours et heures à fixer).

Droit commercial. — M. le professeur Paul CARRY.
(Jours et heures à fixer).

Droit pénal. — M. le professeur Paul LOGOZ.
(Jours et heures à fixer).

Droit romain. — M. le professeur Erich-Hans KADEN.
(Jours et heures à fixer).

Droit international public. — M. le professeur Maurice BOURQUIN.
Mardi, à 15 heures. Bibl. Fac. de Droit.

Les candidats au doctorat qui désirent suivre cet enseignement sont priés d'en informer le doyen au début du semestre.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Collège de Genève, ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité *d'auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades.

La Faculté de Droit prépare aux examens des grades de licencié en droit et de docteur en droit. Elle prépare aussi, conjointement avec la Faculté des Sciences économiques et sociales, aux examens de la licence ès sciences politiques (voir le règlement et les plans d'études, en vente à la Caisse de l'Université).

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Liebeskind Battelli	49 48	Liebeskind Sauser-Hall	49 48	Rappard Carry	46 48	Liebeskind Carry	45 48	Rappard	46
9 à 10	Kaden Sauser-Hall	49 48	Kaden Richard	17 48	Liebeskind Richard	49 48	Richard Kaden	48 17	Liebeskind Richard	49 48	Kaden Richard	49 48
10 à 11	Kaden Martin-Achard Sauser-Hall de Claparède	49 44 48 17	Kaden Sauser-Hall de Claparède	49 48 17	Kaden Sauser-Hall de Claparède	49 48 17	Kaden Naville Sauser-Hall de Claparède	49 I.M.L. 48 17	Kaden Logoz de Claparède	49 48 17	Milhaud Kaden Carry de Claparède	30 49 48 17
11 à 12	Logoz Battelli de Claparède	48 49 17	Liebeskind Logoz de Claparède	49 48 17	Battelli Logoz	49 48	Battelli Logoz de Claparède	49 48 17	Battelli Logoz de Claparède	49 48 17	Milhaud Carry Battelli	30 17 48
14 à 15	Bourquin Sauser-Hall Hamburger	30 S.C.I. 48	Bourquin	30	Bourquin Carry	30 48	Hamburger	48	Richard Hamburger	48 17		
15 à 16	Bourquin Hamburger	S.C.I. 48	Boissier Bourquin Kaden	50 S.C.I. 48	Carry Hamburger	17 48	Hamburger	48	Richard Hamburger	S.C.I. 17		
16 à 17	Balasko Roullet	46 49	Boissier Kaden Grodensky	50 48 17	Hamburger Balasko	48 46						
17 à 18	Capitaine	48	Haymann Grodensky	50 S.C.I.	Rappard	30	Milhaud	30	Schreiber	49		
18 à 19	Berenstein	48	Grodensky	49			Milhaud Archinard	30 49	Milhaud Schreiber	30 49		

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

Anatomie topographique de la tête, du cou et des membres.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h. ;

mardi, à 18 heures. Aula Ec. Méd.

Ostéologie. — Étude du squelette par le modelage. 2 h.

Lundi, de 17 à 19 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.

Le *Laboratoire d'anatomie* sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre.

Eventuellement, il y aura un *répétitoire gratuit* concernant des questions d'anatomie et d'organogénie, le lundi et le vendredi, à 16 h. $\frac{1}{4}$.

[S'adresser au professeur].

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : organes et appareils. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 h. 30. Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.

[A lieu au semestre d'hiver.]

Stomatologie normale. 2 h.

Judi, de 7 h. 30 à 9 h. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 9 à 11 heures, le mardi, de 14 à 16 heures.

Exercices de technique microscopique.

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire d'embryologie et d'embryogénie.

[A lieu au semestre d'hiver.]

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de relation. 6 h.

Mardi, de 16 à 18 h., lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.

Laboratoire de chimie physiologique.

Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire de physiologie.

[A lieu au semestre d'hiver.]

Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés.

Judi, à 16 heures. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

Pathologie générale. 4 h.

[A lieu au semestre d'hiver]. Ec. Méd.

Anatomie pathologique spéciale. 4 h.

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 à 8 h. $\frac{3}{4}$ Inst. path.¹

Pathologie générale des tumeurs. 1 h.

Samedi, de 9 à 10 heures. Inst. path.

Laboratoire d'histologie pathologique. 6 h.

Lundi, jeudi, de 14 à 16 heures, et vendredi, de 11 à 12 h. $\frac{1}{2}$. Inst. path.

Travaux spéciaux. Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.

Clinique médicale. 6 h.

Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. 50 à 10 h. 50. Hôp. cant.²

Médecine propédeutique (avec le concours du chef de clinique et du chef de laboratoire). 1 h.

Vendredi, de 9 à 9 h. 45. Hôp. cant.

Stage clinique (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 6 h.

Tous les jours. Hôp. cant.

Exercices d'auscultation.

(Jours et heures à fixer).

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

M. le Dr **Albert Jentzer**, prof. ord.

Clinique chirurgicale. 6 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 11 h. à 12 h. 15. Hôp. cant.

Chirurgie propédeutique.
[A lieu au semestre d'hiver].

Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine. Hôp. cant.
Tous les jours [s'adresser au professeur].

Travaux pratiques. Hôp. cant.
Tous les jours [s'adresser au professeur].

Travaux de laboratoire. Hôp. cant.
Tous les jours [s'adresser au professeur].

M. le Dr **René Kœnig**, prof. ord.

Clinique de gynécologie et d'obstétrique. 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
de 7 heures à 7 h. 45. Maternité.

Stage d'accouchements. 2 semaines.

Cours propédeutique de gynécologie et d'obstétrique
(avec la collaboration du Dr **Chatillon**, privat-
docent). 1 h.
Mardi, à 8 heures. Maternité.

M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. ord.

Clinique infantile. 2 h.
Lundi et vendredi, à 16 heures. Clin. infant.¹

M. le Dr **Adolphe Franceschetti**, prof. ord.

Clinique ophtalmologique. 2 h.
Mardi, à 8 heures, et vendredi, à 9 heures. Clin. ophtalm.²
Cours d'ophtalmoscopie. 3^{me} partie (pour candidats
aux examens). 1 h.

Mercredi, à 17 heures. Clin. ophtalm.
Répétitoire. 1 h.
Lundi, à 17 heures. Clin. ophtalm.

M. **Ferdinand Morel**, prof. ord.

Clinique psychiatrique. 2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile de Bel-Air³.

¹ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

³ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Charles Du Bois**, prof. ord. (Suppléant :

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent).

Clinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 h.
Lundi, mercredi et jeudi, de 9 heures à 9 h. 45. Hôp. cant.

M. le Dr **Edouard Frommel**, prof. extr.

Pharmacodynamie générale et spéciale. 3 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures, et samedi, à 10 h. Ec. Méd.

*Prescription et dispensation des médicaments et spé-
cialités (exercices pratiques).*
Samedi, à 11 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Georges Bickel**, prof. ord.

Clinique thérapeutique. 1 h.
Mardi, de 9 heures à 9 h. 45. Hôp. cant.

Policlinique médicale. 2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.

Stage de policlinique médicale.
Tous les jours, jeudi excepté, de 16 à 18 h. Policlinique.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.

Policlinique chirurgicale. 2 h.
Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.

Chirurgie opératoire. 6 h.
Lundi, mardi et mercredi, de 17 à 19 heures. Ec. Méd.

Stage de policlinique chirurgicale.
Tous les jours, de 17 à 18 h. (sauf le jeudi). Policlinique.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.

Exercices pratiques d'opérations obstétricales (versions
et extractions).
Samedi, de 7 à 9 heures. Maternité

Diagnostic gynécologique et obstétrical. 2 h.
Mercredi, à 16 h. et vendredi, à 15 h. Policl. obst. et gyn., s. 26¹.

Pour les participants à ce cours : Exercices de
sutures de déchirures périnéales (sur convoc.). 1 h.
Mercredi, à 15 heures. Laboratoire du Professeur.

Stage de policlinique gynécologique et obstétricale
(un mois), limité à 2 participants.
Tous les jours, à 14 heures. Policl. obst. et gyn.

¹ Maternité.

M. le Dr **Zareh Chéridjian**, prof. ord.
Clinique et polyclinique d'oto-rhino-laryngologie. 2 h.
 Lundi à 18 heures; vendredi, Polycl. oto-rhino-laryngologie¹
 à 17 heures. ou Hôpital Cant.
Oto-rhino-laryngoscopie. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. Polycl. oto-rhino-laryngologie.

M. le Dr **François Naville**, prof. ord.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations
 pratiques. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale².
Autopsies médico-légales. — Rédaction de rapports et
 expertises par les élèves; démonstrations de
 laboratoire: selon matériel et sur convocation.
Laboratoire de recherches spéciales. Institut de méd. légale.
 Tous les jours [S'adresser à l'Institut].

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. 1 h.
Chirurgie des accidents et médecine d'assurance.
 Mardi, à 17 heures. Hôp. Cant.

M. le Dr **René Gilbert**, prof. ord..
Radiologie générale. — Applications au diagnostic et
 aux traitements (avec démonstrations). 2 h.
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Institut central de Radiologie.
Stage de radiologie clinique pour médecins, ou pour
 étudiants ayant terminé leur scolarité (nombre
 limité).
 Tous les jours. S'adresser au professeur.
 Institut central de Radiologie.

M. le Dr **Pierre M. Besse**, prof. ord.
Diététique. 1 h.
 Mardi, à 15 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
Physiothérapie. 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.
Hydrologie-climatologie médicale. 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. le Dr **Théodore Reh**, prof. extr.
Hygiène. 2 h.
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Inst. d'hyg.
Exercices pratiques d'hygiène (complément du cours). 2 h.
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Inst. d'hyg.
Visites d'instituts, de fabriques et d'usines.
 (Annoncées en cours de semestre).
Bactériologie. 2 h.
 [A lieu au semestre d'hiver].
Laboratoire pour recherches spéciales.
 (S'adresser au professeur).

M. le Dr **Charles Martin du Pan**, chargé de cours.
Orthopédie infantile. 1 h.
 Mardi, à 9 heures. Hôp. Gourgas.

M. le Dr **G. de Morsier**, chargé de cours.
Clinique neurologique et neuropathologique. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Amph. Clin. méd.

M. le Dr **Charles Perrier**, chargé de cours.
Urologie.
 Mercredi, à 18 heures. Hôp. Cant.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Léon Babaïantz**, privat-docent de radiologie médicale.
Exploration radiologique crânienne et intracrânienne. 1 h.
 Jeudi, à 16 heures. Institut Central de Radiologie, Hôp. Cant.

M. le Dr **Edmond Barbey**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Chapitres choisis d'oto-rhino-laryngologie. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Pol. oto-rhino-laryngologie¹.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antitu-
 berculeuse. Démonstrations pratiques et visites
 d'institutions. 1 h.
 Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

- M. le Dr **Jacques-E.-W. Brocher**, privat-docent de pathologie générale.
Chapitres choisis de pathologie générale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Inst. path.
- M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Obstétrique et gynécologie propédeutiques. 1 h.
 Mardi, à 8 heures. Maternité.
- M. le Dr **Isaac Dainow**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Thérapeutique dermatologique. 1 h.
 Jeudi, à 16 heures. Clinique Dermatologique, Hop. Cant.
- M. le Dr **Michel Demole**, privat-docent de médecine interne.
Consultation de gastro-entérologie. 1 h.
 Lundi, à 11 heures. Polyclinique.
- MM. les Drs **Albert Du Bois, E. Martin et J. J. Mozer**,
 privat-docents de médecine interne.
Pathologie du foie et des voies biliaires. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. Amph. Clin. méd.
- M. le Dr **Alexandre Epstein**,
Diagnostic différentiel des affections pulmonaires. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. Hôp. Cant.
- M. le Dr **Roger Fischer**, privat-docent de biologie médicale.
Chapitre d'immunité. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. Inst. pathol.
- M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Chapitres choisis de psychopathologie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Université.
- M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie générale. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Université, 47.
- M. le Dr **Maurice Gilbert**, privat-docent de médecine interne.
 (A lieu au semestre d'hiver).
- M. le Dr **Ernest-R. Held**, privat-docent de gynécologie et d'obstétrique.
Répertoire de gynécologie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Maternité.
- M. le Dr **Morduch Ickowicz**, privat-docent d'histologie.
Les méthodes histochimiques en microscopie. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Ec. Méd.

- M. le Dr **Eric Martin**, privat-docent de médecine interne.
 (Voir A. Du Bois, E. Martin et J. J. Mozer.)
- M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Chapitres choisis d'oto-rhino-laryngologie. 1 h.
 Samedi, à 11 heures. Policl. oto-rhino-laryng.¹
- M. le Dr **Gustave Moppert**, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie militaire. 1 h.
 [A lieu au semestre d'hiver].
- M. le Dr **Jean-Jacques Mozer**, privat-docent de médecine interne.
 (Voir A. Du Bois, E. Martin, J.-J. Mozer.)
- M. le Dr **John-Henri Oltramare**, privat-docent de chirurgie.
L'infection en chirurgie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Clin. chir. Hôp. cant.
- M. le Dr **René Patry**, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie propédeutique.
 [A lieu au semestre d'hiver].
- M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de chimie biologique.
Technique et interprétation des examens de laboratoire. 1 h.
 Samedi, à 9 heures. Université, 17.
- M. le Dr **Erwin Rutishauser**, privat-docent d'anatomie pathologique.
Anatomie pathologique du système osseux. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Inst. path.
- Travaux pratiques d'histologie pathologique de la cavité buccale et des tissus dentaires (en collaboration avec le Prof. ASKANAZY).* 2 h.
 Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. path.
- M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Sémiologie cardio-vasculaire. 1 h.
 [A lieu au semestre d'hiver].
- M. le Dr **Raymond Sarasin**, privat-docent de radiologie.
La thérapeutique par les radiations. 1 h.
 [A lieu au semestre d'hiver].
- M. le Dr **François Sciclounoff**, privat-docent de médecine interne.
Chapitres choisis de sémiologie médicale. 1 h.
 Vendredi, à 15 heures. Hôp. Cant.

¹ Boulevard de la Cluse, 42.

M. le Dr **Jacques Stephani**, privat-docent de médecine interna.
Etude clinique et radiographique des formes de la tuberculose pulmonaire. 1 h.
 Jeudi, à 16 heures. Clin. méd. Hôp. cant.

M. le Dr **Robert Sulzer**, privat-docent de physiologie.
Physiologie de l'exercice physique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Ec. Méd.

M. le Dr **Karl-M. Walthard**, privat-docent de physiothérapie.
Hydrothérapie, thermothérapie et kinésithérapie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Institut de Physi thérapie, Hôp. Cant.

M. le Dr **Fernand Wyss-Chodat**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Principales affections dermatologiques et leurs lésions élémentaires. 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. (lin. Dermat., Hôp. Cant.

b) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert**
Gynécologie opératoire. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfance. 1 h.
 Samedi, à 18 heures. Polyclinique

M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
Criminologie spéciale. — Aliénés criminels. Les demi-fous et leur responsabilité. Le crime passionnel. Le crime politique. Le crime collectif. Peine de mort. Répression et prévention (La visite au pénitencier aura lieu en juin). 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Univ., s 48

M. le Dr **Charles Waegeli**.
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
 Vendredi, à 11 heures. Auditoire de la Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle latine du Collège de Genève ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs* les personnes âgées de 18 ans. Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Grades, certificats.

Examens fédéraux pour les médecins.

La Faculté de Médecine prépare aux examens des grades de bachelier ès sciences médicales, de docteur en médecine et de docteur en médecine dentaire, ainsi qu'aux examens du certificat d'études médicales. Elle prépare également aux examens fédéraux pour les médecins.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I.H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.
I.R. = Institut de radiologie. (H.C.)

H.C. = Hôpital Gourgass.
Cl. m. = Clinique médicale.
Cl. ch. = Clinique chirurgicale.
P. = Policlinique.
P.Oto. = Policl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. inf. = Clinique infantile.
Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7.30 7 à 7.45 7.15 à 8.-	Bujard E.M. Kœnig M.	Bujard E.M. Kœnig M.	Bujard E.M. Kœnig	Bujard E.M. Kœnig	Bujard E.M. Kœnig	de Seigneux M.
8.15 à 9.-	Weber Anla E.M.	Weber Anla E.M. Chatillon M.	Weber Anla E.M.	Bujard E.M.	Weber Anla E.M.	Weber Anla E.M. de Seigneux M.
8 à 8.45	Askanazy I.P.	Franceschetti Cl. Oph.	Askanazy I.P.	Askanazy I.P.	Askanazy I.P.	
9 à 9.45	Golay H.C.	Bickel H.C.	Golay H.C.	Golay H.C.	Roch H.C. Franceschetti Cl. Oph. Bujard (t.p.) E.M.	Askanazy 9.50-10 I.P.
9 à 11.- 9 à 12.-	Bujard (t.p.) E.M.	Battelli (t.p.) E.M.	Bujard (t.p.) E.M.	Battelli (t.p.) E.M.		Bujard (t.p.) E.M.
9.15 à 10 9.50 à 10.50	Roch H.C.	Martin Du Pan H.C. Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Piotrowski U. 17
10 15						Veyrassat P. Frommel E.M.
11.15 à 12	Battelli E.M. Demole P. Jentzer H.C.	Jentzer H.C.	Battelli E.M. Jentzer H.C.	Jentzer H.C.	Battelli E.M. Waegeli M. Askanazy 11-12.30 I.P.	Frommel E.M. Battelli E.M. Mantchick P. oto. Veyrassat P.
11 à 12.15						

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Askanazy (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Naville I.M.L.	Morel A.A. Reh (t.p.) I.H. Gilbert I.R.	Askanazy (t.p.) I.P.	Naville I.M.L.	
15 à 16	Askanazy (t.p.) I.P.	Bujard (t.p.) E.M. Besse H.C.	Morel A.A. Reh (t.p.) I.H. de Seigneux M. Gilbert I.R.	Askanazy (t.p.) I.P.	de Seigneux M. Sciclounoff H.C.	
16 à 17	Betchov H.C. Gautier Cl. inf. Frommel E.M.	Battelli E.M. Besse H.C. Frommel E.M.	Frommel E.M. Besse H.C. de Seigneux M. Wyss-Chodat E.M.	Battelli (t.p.) E.M. Reh I.H. Dainow H.C. Stephani Cl. m. Babaïantz I.R.	Gautier Cl. inf.	
17 à 18	Weber E.M. Franceschetti Cl. Oph. Veyrassat E.M. Chéridjian P. Oto. Epstein H.C. Fischer I.P.	Battelli E.M. Veyrassat E.M. Julliard H.C. A. Du Bois H.C. E. Martin H.C. J. J. Mozer	Franceschetti Cl. Oph. Veyrassat E.M. Barbey P. Oto. Ickowicz E.M. Mikowitch 48 Rutishauser I.P. Forel 47	Reh I.H.	Chéridjian P. Oto. de Morsier H.C.	
18 à 19	Weber E.M. Veyrassat E.M. Chéridjian P. Oto.	Weber E.M. Veyrassat E.M. Bickel P.	Veyrassat E.M. Perrier I.P. Aubert M. Rutishauser I.P.		Bickel P.	Audeoud P.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Eugène BUJARD.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Art dentaire conservateur.

Cours théorique.	1 h.
Samedi, à 16 heures.	Inst. dent.
Cours sur modèle	14 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 14 à 17 heures, et samedi, de 14 à 16 heures.	Inst. dent.

<i>Clinique dentaire.</i> Cours clinique.	14 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 14 à 17 heures, et samedi, de 14 à 16 heures.	Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

Pathologie et thérapeutique des organes buccaux ; prophylaxie des affections dentaires. — Cours théorique.

Jeudi, de 7 à 8 heures.	1 h.
	Inst. dent.

<i>Policlinique stomatologique et dentaire.</i>	12 h.
Tous les jours, de 8 à 10 heures.	Inst. dent.

<i>Prothèse chirurgicale.</i> — Cours pratique.	1 h.
(A lieu un été sur deux. Voir progr. été 1940).	

M. le Dr **François Ackermann**, professeur à l'Institut dentaire.

<i>Traitement prothétique des anomalies des mâchoires et du palais.</i> — Cours théorique.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	Inst. dent.

<i>Technique prothétique.</i> — Cours sur modèle.	6 h.
Mardi et vendredi, de 8 à 10 heures, et samedi, de 10 à 12 heures.	Inst. dent.

<i>Prothèse générale.</i> — Cours clinique.	6 h.
Mardi et vendredi, de 8 à 10 heures, et samedi, de 10 à 12 heures.	Inst. dent.

M. le Dr **François Pfæffli**, professeur à l'Institut dentaire.
Couronnes et appareils à pont.

Cours théorique.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Inst. dent.

Cours sur modèle.	5 h.
-------------------	------

Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, de 17 à 18 heures.	Inst. dent.
--	-------------

Cours clinique.	5 h.
-----------------	------

Lundi et mardi, de 17 à 19 heures ; vendredi, de 17 à 18 heures.	Inst. dent.
--	-------------

M. **Ernest Comte**, prof. extr. à l'Institut dentaire.

Orthodontie.

Cours théorique.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	Inst. dent.

Cours sur modèle.	1 h.
-------------------	------

[A lieu au semestre d'hiver].

Cours clinique.	2 h.
Jeudi, de 10 à 12 heures.	Inst. dent.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.

<i>Stomatologie normale.</i>	2 h.
------------------------------	------

Jeudi, de 7 h. 30 à 9 heures.	Ec. Méd.
-------------------------------	----------

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord. à l'Université.

<i>Pathologie générale des tumeurs.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	Inst. pathol.

<i>Anatomie pathologique des organes de la cavité buccale.</i>	2 h.
--	------

[A lieu au semestre d'hiver].

Exercices pratiques d'histologie pathologique des organes

de la cavité buccale et des dents.

(avec la collaboration de M. le Dr **E. Ruthisauser**, privat-docent).

Mercredi, de 17 à 19 heures.	Inst. pathol.
------------------------------	---------------

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.

<i>Chirurgie générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	Inst. dent.

<i>Chirurgie spéciale de la cavité buccale.</i>	1 h.
---	------

[A lieu au semestre d'hiver].

<i>Bactériologie pour dentistes</i> (cours théorique).	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	Inst. dent.
<i>Exercices pratiques de bactériologie.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Inst. dent.

M. le Dr Edouard Frommel , prof. extr. à l'Université.	
<i>Pharmacologie pour dentistes.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	Inst. dent

M. le Dr René Gilbert , prof. ord. à l'Université.	
<i>Radiologie dentaire.</i> Radiologie générale; application à l'odontologie.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	Inst. centr. de radiol.

Le laboratoire de prothèse est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures; le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures; le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

Pour le laboratoire de recherches et le service de radiographie, s'adresser aux professeurs.

COURS DE PRIVAT-DOCENT

M. Arthur-Jean Held , Dr méd. dent.	
<i>Affections paradentaires.</i> — Etude clinique, étiologie, pathogénie.	1 h.
Samedi, à 7 h. 15.	Inst. dent.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 59).

Grades. Examens fédéraux pour les médecins-dentistes.

L'Institut dentaire prépare aux examens du grade de licencié en médecine dentaire. Il prépare également aux examens fédéraux pour les médecins-dentistes.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8 7.30 à 9				Guillermin Bujard		<i>Held</i>
8 à 9	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin Julliard (t.p.)
9 à 10	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin	Guillermin	Guillermin Ackermann	Guillermin Askanazy I.P. Julliard (t.p.)
10 à 11	Comte		Julliard	Comte	Ackermann	Ackermann
11 à 12		Frommel	Gilbert	Comte	Julliard	Ackermann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæffli	Pfæffli	Askanazy I.P.		Pfæffli	
18 à 19	Pfæffli	Pfæffli	Askanazy I.P.		Pfæffli	

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Auguste LEMAITRE, Doyen.

	Salle
M. J. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Eglise au XIX^e siècle.</i>	3 h.
Lundi et vendredi, à 11 h., et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
M. Auguste Lemaître , prof. ord.	
<i>Dogmatique.</i> — La personne et l'œuvre de Jésus-Christ.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire des dogmes.</i> — La formation du dogme christologique.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	28.
<i>Patristique latine.</i> — Augustin : Confessions.	1 h.
Mardi, à 8 heures.	B.P. ¹
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	29.
M. Georges Nagel , prof. ord.	
<i>Grammaire hébraïque.</i>	3 h.
Lundi, à 10 h., mercredi, à 9 h. et vendredi, à 8 h.	29.
<i>Histoire d'Israël et de sa religion.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	29.
<i>Lecture cursive de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	29.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament</i> : Amos. Les juges.	2 h.
Lundi à 8 et à 9 heures.	28.
<i>Introduction à l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Vendredi, à 9 et à 10 heures.	28.
M. Franz Leenhardt , prof. ord.	
<i>L'enseignement de Jésus d'après les synoptiques.</i>	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	28.

¹ Bibliothèque publique et universitaire

	Salle
<i>Explication des épîtres catholiques.</i>	2 h.
Samedi, à 8 et à 9 heures.	28.
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i> (2 ^{me} année).	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	29.
<i>Histoire et principes de l'exégèse biblique.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	B.P. ¹
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament et de textes religieux grecs.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	28.
<i>Grec élémentaire.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer).	
M. Georges Berguer , prof. ord.	
<i>Histoire des Religions.</i> (1 ^{re} année). Prolégomènes et religion des primitifs.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	29.
<i>Histoire des Religions.</i> La religion des Romains.	2 h.
Mardi, à 10 heures, et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Psychologie de la Religion</i> : Les tempéraments religieux.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	28.
M. Henri D'Espine , prof. extr.	
<i>Le culte et la prédication.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Eléments d'homilétique.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	29.
M. Jaques Courvoisier , chargé de cours.	
<i>Séminaire calvinien.</i> — Lecture du catéchisme de Calvin (1541). [Suite du semestre d'hiver].	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

¹ Bibliothèque publique et universitaire.

Conditions d'admission.

Sont admises à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté autonome de théologie protestante :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la section classique ou de la section réelle latine du Collège de Genève ou le certificat de maturité de la section réelle latine de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours en qualité d'*auditeurs*, les personnes âgées de 18 ans. Les auditeurs ne sont pas autorisés à postuler de grade.

Grades.

La Faculté de Théologie prépare aux examens des grades de bachelier en théologie, de bachelier ès sciences religieuses, de licencié en théologie et de docteur en théologie.

Au nom de l'Université :

Le Recteur,

VICTOR MARTIN.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité (avec latin) italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Nagel	28	Nagel Lemaitre	29 B.P.	Courvoisier Leenhardt	29 B.P.			D'Espine Nagel	28 29	Leenhardt	28
9 à 10	Nagel	28	Lemaitre	28	Nagel Lemaitre	29 28			Nagel	28	Leenhardt	28
10 à 11	Lemaitre Nagel	28 29	Berguer Choisy	28 29	Berguer Lemaitre	28 29			Nagel	28	Choisy	B.P.
11 à 12	Choisy Berguer	28 29	D'Espine	28	Berguer D'Espine	28 29			Choisy	28		
14 à 15									Leenhardt	28		
15 à 16									Leenhardt	28		
16 à 17					Leenhardt	29						
17 à 18					Nagel Lemaitre	29 28						
18 à 19					Leenhardt	29						

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 15 janvier 1939.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique,
Adrien LACHENAL.



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

(The Graduate Institute of International Studies)

Ancienne villa Barton, 132, rue de Lausanne, Genève.

Direction : MM. les professeurs Paul MANTOUX et William E. RAPPARD.

L'Institut a pour but l'étude scientifique au siège de la Société des Nations des relations internationales contemporaines, envisagées des points de vue juridique, économique, politique et historique.

Préparation aux examens du diplôme de l'Institut, de la licence ès sciences politiques (mention études internationales) et du doctorat ès sciences politiques.

Pour les conditions d'admission, les dispositions financières¹, etc., consulter la brochure délivrée gratuitement au Secrétariat de l'Institut, 132, rue de Lausanne, Genève.

Professeurs :

MM. Paul MANTOUX, William-E. RAPPARD, Maurice BOURQUIN, Guglielmo FERRERO, Hans Kelsen, Ludwig Mises, Pitman B. POTTER, Ch. F. REMER, Wilhelm Röpke, Hans WEHBERG.

Chargé d'un enseignement : M. Paul GUGGENHEIM.

Secrétaire général : M. André MUSSARD.

Prière de demander à l'Institut universitaire le programme du semestre d'été 1939.

¹ Les étudiants réguliers de l'Université payent pour chaque cours 6 Fr. par heure et par semestre.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

DE

SCIENCES MATHÉMATIQUES

Entretiens sur les applications du
calcul des probabilités

*En collaboration avec la Commission internationale
de Coopération intellectuelle*

Ces entretiens auront lieu en juin 1939

Le programme détaillé et les conditions d'admission paraîtront ultérieurement.

Pour tous renseignements s'adresser à M. R. WAVRE, professeur à la Faculté des Sciences, rue Le Fort, 25.

PRIX UNIVERSITAIRES

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Wilhelm Dilthey*.

Le prix sera décerné en juin 1941.

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1941.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Les sources inédites de l'histoire politique de Genève au XVIII^e siècle*. (Mémoires, journaux et relations manuscrites). — Décrire et identifier les manuscrits en vue de la rédaction d'un état général de l'historiographie du XVIII^e siècle genevois. Préparer et pousser aussi loin que possible la rédaction d'un tel état général.

Le prix sera décerné en juin 1941.

Les mémoires doivent être remis au recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1941.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *De l'idée de finalité en philosophie morale*.

Le prix sera décerné en juin 1940.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1941, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1941.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1941, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1941.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1939 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1940, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les relations politiques entre l'Angleterre et la République de Genève au XVIII^{me} siècle.

[Les concurrents prendront comme point de départ l'année 1727 (règne de George II). Selon leur appréciation du sujet, ils peuvent traiter toute l'époque proposée ou seulement une période].

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix Dr Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1942, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La protection légale du travail industriel de l'enfance, en Suisse, antérieurement à 1874.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1942.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants de l'Université de Genève.

b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1940, un prix de *huit cents francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Prix Lucien Chalumeau

L'Université décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la préhistoire (y compris, s'il y a lieu, l'étude des races préhistoriques) ou l'histoire de la civilisation.

Les mémoires (manuscrits ou imprimés) doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

Exceptionnellement les thèses de doctorat pourront être retenues par le jury.

Les mémoires imprimés ne devront pas être antérieurs à plus de trois ans, cette date étant calculée dès le jour de la fermeture du concours auquel le travail est présenté.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

1. Les étudiants et anciens étudiants, les auditeurs et anciens auditeurs, suisses, de l'Université de Genève.

2. Les étudiants et anciens étudiants étrangers, à condition qu'ils aient passé au moins deux semestres à l'Université et qu'ils aient acquis dans l'une des six années précédentes, un grade auprès d'une des Facultés de l'Université de Genève.

Les mémoires devront être rédigés en français, et, s'ils sont manuscrits, dactylographiés en quatre exemplaires.

Les lauréats, s'ils ont présenté un mémoire manuscrit, seront tenus de publier, dans le cours de l'année qui suivra l'obtention du prix, au moins un résumé de leur mémoire.

Si, pour des raisons majeures, le manuscrit ne peut être intégralement publié, il sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire, les auteurs conservant la propriété de leur œuvre.

Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser, ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Jean-Louis Claparède

L'Université décernera, en juin 1940, un prix de douze cents francs destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur l'éducation pour la paix, la paix par l'école, la coopération internationale et ses bases psychologiques, le développement de l'esprit international et de la morale internationale, la réforme des manuels d'histoire dans le sens de la vérité objective, l'impartialité et la solidarité entre les peuples.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et les gradués de l'Université de Genève.

b) les élèves et anciens élèves de l'Institut des sciences de l'éducation (Institut J.-J. Rousseau).

c) les citoyens genevois.

d) les Confédérés habitant Genève, à condition qu'ils soient âgés de moins de 35 ans au moment de la clôture du concours.

2. — Les mémoires devront être rédigés en français et remis en cinq exemplaires. Ils devront être inédits ; toutefois, les thèses de doctorat publiées au cours des deux ans qui auront précédé la date de clôture du concours, pourront être retenues par le jury à condition qu'elles aient une valeur spéciale.

3. — Les auteurs conserveront la propriété de leur œuvre dont un exemplaire sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1939, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

Fonds Jean de Soukazanette

Le fonds Jean de Soukazanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 1^{er} mai 1939.

Fonds African Spir

(Fondé par M^{me} Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,000 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond inté-

rêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université avant le 1^{er} mai 1939.

Fonds Krishnavarma

ART. 1^{er}. — Le « Fonds Krishnavarma » est destiné à venir en aide aux étudiants appelés à imprimer une thèse de valeur agréée par la Faculté intéressée, aux fins d'obtenir un grade à l'Université de Genève. Peuvent bénéficier d'une allocation les étudiants de toutes nationalités, régulièrement immatriculés et inscrits à l'Université de Genève depuis quatre semestres au moins, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour imprimer leur thèse.

ART. 2. — Les étudiants répondant aux exigences prévues à l'article 1^{er} peuvent bénéficier :

a) Soit d'un don qui, prélevé sur les intérêts du fonds, ne sera pas supérieur à fr. 200.— (deux cents).

b) Soit, lorsque leur thèse pourra être considérée comme une étude particulièrement importante, d'un prêt sans intérêts qui ne sera pas supérieur à fr. 1.000 (mille).

Ces prêts pourront être prélevés sur le capital du Fonds, mais en aucun cas ce capital ne pourra être réduit par ces prêts à une somme inférieure à fr. 5.000.— (cinq mille).

Les étudiants qui bénéficieront d'un prêt devront prendre l'engagement de le rembourser dès que les circonstances le leur permettront et, en tout cas, cinq ans au plus tard après la remise de la somme.

ART. 3. — Les demandes d'allocation doivent être adressées au recteur de l'Université qui les transmet au Bureau. Celui-ci statue après avoir pris connaissance du préavis de la Faculté intéressée.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1940, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux

frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission administrative*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1940, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1940. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1941, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure — à l'exclusion des nouvelles et romans — histoire littéraire, critique littéraire, philologie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1941.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admises à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs,

ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1941, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie française.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1941.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1940, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1940.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement d'enseignement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

Fonds de Bourse Jean-Louis Claparède

La Bourse Jean-Louis Claparède est destinée à aider des élèves peu fortunés de l'Institut des Sciences de l'éducation.

Les demandes doivent être adressées au Recteur de l'Université.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1940, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral en général*.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1940, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1940, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1940, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante:

Le contrôle officiel des fondations en droit suisse.

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1940.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1940 à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des questions suivantes posées par la Faculté:

Les greffes de la cornée.

La chirurgie des diabétiques.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être

remis avant le 1^{er} janvier 1940, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il la publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1940, un prix de *cinq cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1940. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1941, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Polyclinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix, doivent être remis avant le 1^{er} janvier 1941 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière

La Faculté décernera, en juin 1940, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les notions d'orthodoxie et d'hérésie dans le christianisme antique.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen avant le 1^{er} janvier 1940. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

Prix Chenevière-Munier

La Faculté décernera, en juin 1939, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition. Les concurrents doivent s'inscrire auprès du Doyen le 1^{er} mai au plus tard.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX MUNIER ET CHENEVIÈRE-MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Prix Georges Fulliquet

La Faculté décernera, en juin 1940, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1^o les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2^o les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3^o les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1940.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.

27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLERIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.
42. KRISHNAVARMA (1933).
43. Lucien CHALUMEAU (1933), pour prix décerné par l'Université.
44. Jean-Louis CLAPARÈDE (1937), pour prix décerné par l'Université et bourse.
45. LANTINIANA (1938), pour l'Université.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire aux cours d'une autre Faculté.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le *Doyen de la Faculté* et par le *Recteur*.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A. Les *Etudiants* doivent payer :

I. — Un *droit d'immatriculation* de Fr. 20. — à leur entrée dans l'Université.

Sont dispensés de cette finance les porteurs du certificat de matu-

rité de la division supérieure du Collège de Genève, de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève et de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève. Les étudiants qui changent de Faculté, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Sont exemptés de la moitié de la finance d'immatriculation de Fr. 20. — : *a)* les étudiants porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université suisse; *b)* les étudiants suisses porteurs d'un certificat d'exmatriculation d'une université étrangère; *c)* les porteurs d'un certificat de maturité suisse; *d)* les porteurs de certificats de maturités des Ecoles supérieures de commerce suisses; *e)* les porteurs d'un diplôme suisse d'instituteur admis à l'immatriculation.

Le droit d'entrée à l'Institut des Hautes Etudes commerciales est également de Fr. 20. —. Pour l'exemption totale et la demi-exemption il est fait application des mêmes principes.

II. — Les *cours* sur la base de Fr. 6. — par heure, par semaine et par semestre; un étudiant appelé à suivre des cours comportant 20 heures d'enseignement par semaine, payera Fr. 120. — ($6 \times 20 = 120$) *pour le semestre*.

III. — Les *laboratoires* et *travaux pratiques* sur la base du tarif légal.

IV. — Une taxe semestrielle de Fr. 5. — pour la Bibliothèque, une taxe semestrielle de Fr. 5. — pour l'assurance en cas de maladie, une taxe semestrielle de Fr. 5. — au profit du Sanatorium universitaire, la cotisation semestrielle de Fr. 2. — de l'Association générale des étudiants.

V. — Une prime semestrielle d'assurance-accidents de laboratoires de Fr. 2. —, quand ils sont immatriculés dans les Facultés des sciences et de médecine.

Les étudiants des autres Facultés qui fréquentent les laboratoires ou les travaux pratiques doivent également payer la prime d'assurance-accidents.

VI. — Les droits de graduation prévus par les règlements, lorsqu'ils postulent un grade, un diplôme ou un certificat.

B. Les *Auditeurs* doivent payer :

I. — Les *cours* sur la base de Fr. 10. — par heure, par semaine et par semestre; un auditeur désireux de suivre des cours comportant 5 heures d'enseignement par semaine payera Fr. 50. — ($10 \times 5 = 50$) *pour le semestre*.

II. — Une prime d'assurance-accidents de Fr. 2. — par semestre, lorsqu'ils fréquentent des laboratoires ou des travaux pratiques.

Exmatriculation et certificats

Les certificats d'exmatriculation coûtent 10 francs.

Les attestations d'examens semestriels ou annuels coûtent 5 francs par branche d'examen.

Tout autre genre de certificat coûte 1 franc.

Livrets d'étudiant et d'auditeur

Le prix du livret est de Fr. 1.—. Tout livret égaré ou détérioré sera remplacé moyennant paiement de Fr. 5.—.

Exemptions

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser les étudiants et les auditeurs de l'Université de tout ou partie des rétributions. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants de nationalité suisse. Les requêtes doivent être adressées au Département de l'Instruction publique qui remettra aux intéressés une formule ad hoc.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires ; ils sont en vente à la Caisse de l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

COMITÉ GENEVOIS D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX D'ÉTUDIANTS ET D'ECOLIERS (Jeunes gens et jeunes filles)

M. Otto Hassler, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy (pays de langue allemande).

M. A. Birmelé, route de Malagnou, 16 (pays de langue anglaise).

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Etudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entr'aide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ

(Fondée en 1921)

L'Association a pour but :

1° de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens étudiants de l'Université de Genève ;

2° d'entretenir au profit des intérêts supérieurs de l'Université, des relations plus étroites entre celle-ci et ses anciens étudiants ;

3° de favoriser le travail et les publications des étudiants.

Les moyens d'action de l'Association sont :

a) des réunions amicales ;

b) des publications ;

c) un bureau de patronage des étudiants ;

d) un fonds spécial qui permette d'aider dans leurs travaux les étudiants désignés par les autorités universitaires ;

e) toute autre création ou fondation qui réponde au but de l'Association.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat de l'Université.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919, modifiée le 23 septembre 1933)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir, dans les limites

fixées par les Statuts, aux frais qu'ont à supporter les étudiants en cas de maladie aiguë.

Le bureau de la Caisse-maladie (salle 23) est ouvert aux jours et heures indiqués dans un avis affiché à la porte de la salle 23.

CAISSE DE SUBSIDES

POUR LES

ÉTUDIANTS SUISSES DE L'UNIVERSITÉ

Loi du 9 Juin 1934

Les demandes de subsides doivent être adressées, par écrit et avec les motifs à l'appui, à M. le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, président du Comité de la Caisse, Hôtel de Ville, Genève.

Les statuts de la Caisse peuvent être consultés au secrétariat de l'Université.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS

Programme du semestre d'été 1939 :

Culture physique. — Escrime. — Equitation. — Basket-Ball. — Cross-Country. — Jiu-Jitsu. — Boxe. — Natation.

Détails pour chaque sport dans programme spécial, à disposition chez l'Huissier.

Inscriptions :

Huissier de l'Université (M. Gex, Loge dans le Hall de l'Université. Tél. 52.274).

Finances :

Cotisation unique Fr. 10.—.

Supplément : Fr. 35.— pour l'équitation, payables en s'inscrivant (Huissier).

Secrétariat des Sports :

Réception salle 50, 1^{er} étage de l'Université, les lundis et mercredis, de 11 h. à 11 h. 30.

Tableau :

Les détails supplémentaires et les modifications au programme seront affichés au tableau de l'Université, dans le hall.

Commission sportive universitaire :

Messieurs les professeurs William-E. Rappard, recteur de l'Université, P.-E. Martin, président, Koenig et Weiglé. M. L. Bouffard, inspecteur scolaire cantonal de gymnastique, M. le Dr H. Brandt, représentant du contrôle médical sportif de l'Etat, ainsi qu'un délégué de l'Association générale des étudiants, et deux délégués de la section sportive de l'Association générale des étudiants.

FOYER DES ÉTUDIANTES

20, Avenue Henri-Dunant

et

MAISON INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS

Rue Daniel-Colladon, 2

CLUB - CONFÉRENCES - CERCLE D'ÉTUDES

CHAMBRES ET PENSION.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants inscrits et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 8 h. $\frac{1}{2}$ à 12 heures et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 17 heures.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants

doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais), ouverts l'été. S'adresser au Directeur, M. le professeur Fernand Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur B. P. G. Hochreutiner.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, 4, rue Samuel-Constant, Délices.
 Arminjon, Pierre, Hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio.
 Askanazy, Max, rue Emile-Yung, 6.
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
 Bally, Charles, avenue Pierre-Odier, 12.
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.
 Battelli, Maurice, rue Eynard, 8.
 Berguer, Georges, Promenade St-Antoine, 14.
 Besse, Pierre, chemin du Châtelet, 6.
 Bickel, Georges, route de Florissant, 12.
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bourquin, Maurice, avenue Bertrand, 9.
 Bouvier, Bernard, rue des Granges, 4.
 Bovet, Pierre, chemin de l'Escalade, 1.
 Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
 Bujard, Eugène, Florissant, 21.
 Burky, Charles, avenue Peschier, 30.
 Carry, Paul, rue Töpffer, 10.
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.
 Cherbuliez, Emile, chemin Rien, 12.
 Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.
 Chodat, Fernand, chemin Rien, 9.
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4. *Champel*
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
 Collet, Léon-W., rue du Manège, 1.
 Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
 Delaquis, Ernest, Luisenstrasse 45, Berne.
 Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
 D'Espiné, Henri, avenue de Combes, 2.
 Du Bois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
 Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
 Franceschetti, Adolphe, av. Niremont, 3.
 François, Alexis, Bois Nancy, ch. de Conches.
 Frommel, Edouard, rue du Rhône, 2.
 Gaillard, John, rue de Candolle, 20.
 Gautier, Pierre, route de Florissant, 12.
 Gilbert, René, place Claparède, 3.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.

- MM. Guyénot, Emile, rue Bellot, 5.
 Gysin, Marcel, boulevard de la Tour, 4.
 Hersch, Liebmman, avenue Pierre-Odier, 18, Grange-Canal.
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, rue St-Victor, 10.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Kaden, Erich-Hans, avenue de Miremont, 35.
 Keller, Adolf, avenue de la Grenade, 1.
 Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.
 Ladame, Charles, avenue Miremont, 31.
 Leenhardt, Franz, Av. Arpillières, 3.
 Lemaitre, Auguste, chemin des Ronzades, 4, Acacias.
 Lendner, Alfred, rue Tœpffer, 11 bis.
 Liebeskind, W.-Amédée, « La Gradelle », ch. des Fourches, 55, Cologny.
 Logoz, Paul, rue Sénebier, 14.
 Malche, Albert, quai Gustave-Ador, 12.
 Martin, Paul-E., Contamines, 15.
 Martin, Victor, boulevard des Tranchées, 42.
 Meyer, Kurt-H., Les Troiselles, Genthod.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitry, rue Michel-Chauvet, 4.
 Morel, Ferdinand, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Muret, Ernest, avenue Léon-Gaud, 5.
 Nagel, Georges, avenue Jules-Crosnier, 14.
 Naville, François, avenue de Champel, 16.
 Oltramare, André, rue Carleret, 36.
 Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.
 Pittard, Eugène, chemin des Collages, 36.
 Rappard, William E., Valavran, près Genève.
 Raymond, Marcel, chemin Bizot, 4.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Reverdin, Henri, 2, rue du Puits-St-Pierre.
 de Rham, Georges, Lausanne, av. Bergières, 7.
 Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3, Crêts de Florissant.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 RoCHAT, Ernest, rue de Contamines, 11.
 Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.
 Sauser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 12.
 Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.
 Stueckelberg, Ernest-C.-G., Florissant, 98.
 Terrier, Claudius, « Gaimont » Petit-Lancy.
 Thudichum, Georges, av. Léon-Gaud, 12.
 Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.
 Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
 Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weigle, Jean, Grand-Mézel, 4.
 Wenger, Paul, avenue de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Baud-Bovy, Samuel, rue de l'Athénée, 15.
 Boissier, Léopold, rue des Granges, 6.
 Chaix, André, rue des Délices, 17.
 Courvoisier, Jaques, route de Frontenex, 51.
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.
 Hamburger, Louis, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Karcevski, Serge, rue St-Victor, 2.
 Martin-Achard, Alexandre, rue Diday, 10.
 Martin Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
 De Morsier, Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.
 de Ziegler, Henri, Cours des Bastions, 13.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Ackermann, François, rue du Rhône, 33.
 Comte, Ernest, rue de l'Université, 6.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, avenue Gaspard-Vallette, 7.
 Pfæfeli, François, rue de Candolle, 14.

PRIVAT-DOCENTS

ET

MAITRES AU SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

- MM. Archinard, André, chemin de l'Escalade, 1.
 Atzenwiler, Albert, route de Chêne, 53.
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 4.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babaïantz, Léon, avenue Peschier, 8.
 Baehni, Charles, Malagnou, 2.
 Balasko, André-A., avenue Ernest-Pictet, 5.
 Barbey, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
 Baudouin, Charles, Saconnex d'Arve.
 Becherer, Alfred, rue de Lausanne, 59.
 Benrubi, Isaac, rue St-Léger, 8.
 Berenstein, Alexandre, avenue Miremont, 29 bis.
 Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.
 Birmelé, Alexandre, route de Malagnou, 16.
 Bonfante, J. Hugo, rue du Conseil-Général, 3.
 Bonnet, Joseph, avenue Ernest-Pictet, 5.
 Brocher, J. E. W., place Claparède, 5.
 Bouchardy, François, boulevard Helvétique, 17.
 Capitaine, Georges, avenue de Champel, 47.
 Castiglione, Tommaso-Riccardo, route de Frontenex, 56 bis.
 Chatillon, Fernand, boul. Helvétique, 15.
 Cimerman, Chevel, rue de Contamines, 35.
 Collart, Paul, La Vigie, Cologny.
 Cros, Edouard, rue Chaillet, 7, Fribourg.

- MM. Cuendet, Georges, avenue de Miremont, 18.
Dainow, Isaac, Corraiterie, 14.
Demole, Michel, boulevard des Philosophes, 26.
Dérobert, Eugène, rue St-Victor, 8.
MM. Dottrens, Robert, Troinex.
Du Bois, Albert, boulevard Helvétique, 4.
M^{lle} Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.
MM. Epstein, Alexandre, boulevard des Philosophes, 23.
Fischer, Roger, 15 avenue de Champel.
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
Forel, Oscar-Louis, Prangins (Vaud).
Fournet, Charles, rue Frédéric-Amiel, 1.
Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.
Gilbert, Maurice, rue Töpffer, 21.
Golay, Jean, rue Jacques-Balmat, 5.
Grodensky, Michel, avenue de Miremont, 21 A.
Gutzeit, Grégoire, rue Prévost-Martin, 42.
Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.
Haymann, Erwin, rue de l'Athénée, 35.
Held, A.-J., rue Adrien-Lachenal, 1.
Held, Ernest R., rue Bellot, 7.
Ickowicz, Morduch, chemin Dumas, 3.
Lagotata, Henri, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.
Langenbach, Edmond, rue Michel-Chauvet, 2.
Ledermann, Laszlo, chemin Krieg, 16.
Lévy, Fernand, St-Jean, 90.
Lombard, Augustin, Vilette.
Lugrin, Jean-Philippe, route de Frontenex, 57.
Mantchik, Herz, Corraiterie, 20.
Martin, Eric, boulevard Helvétique, 16.
Meili, Richard, ch. des Coudriers, 37 a, Petit-Saconnex.
Mercier, André, Kinkelstr, 60, Zurich, 6.
Minod, Marcel, chemin sur Raug, Pinchat.
Mirimanoff, André, rue Michel-Chauvet, 4.
Mitkovitch, Rista, rue de Beaumont, 9.
Moppert, Gustave, rue Candolle, 16.
Mozer, Jean-Jacques, rue Ch.-Bonnet, 4.
Oltamare, John-Henri, rue de Candolle, 16.
Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.
Patry, René, rue Eynard, 8.
Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.
Pronier, Ernest, boul. des Philosophes, 15.
Rast, Edmond, ch. Malombré, 14.
Rey, André, rue Calvin, 10.
Robinet de Cléry, Adrien, rue Sturm, 20.
Rossier, Paul, rue Charles-Giron, 13.
Roullet, Maurice, Tour-Maitresse, 6.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Rutishauser, Erwin, boulevard de la Cluse, 40.
Saini, Hugo, La Chaumine, Petit-Lancy.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.
Sarasin, Raymond, rue Emile-Yung, 1.
Schamès, Léon, rue du Roveray, 3.

- M. Schusselé, William, rue de Montchoisy, 55.
Sciclounoff, François, chemin Sautter, 23.
M^{lle} Sommer, Louise, Genève.
MM. Stéphan, Jacques, Montana (Valais).
Sulzer, Robert, chemin des Gottages, 28 bis.
Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.
Tappolet, Willy, avenue des Arpillières, 21.
de Tscharnier, Horst, 15, avenue de la Garance.
Verniory, René, 15, chemin du Vallon, Chêne-Bougeries.
Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.
Walihard, Karl-M., chemin Krieg, 16.
Walther, Léon, chemin Peschier, 12.
M^{lle} Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant, 11.
M. Wyss-Chodat, Fernand, rue de Candolle, 26.

Silberner Edmond
S.R. du Vieux Collège

Secrétaire de l'Université :

- M. Blanc, Hermann, lic. ès sc. comm., Grand-Lancy.

Caissier-comptable de l'Université :

- M. Michaud, Gustave, rue de la Servette, 34.

Commis :

- M^{lle} Copponex, Hélène, Bernex.
M. Lachenal, François, boulevard Helvétique, 14.
M^{lle} Weigle, Marguerite, rue Liolard, 32.

Appariteur des Facultés :

- M. Wabli, Oscar, chemin des Lilas, Chêne-Bourg.

Huissier-concierge :

- M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

Concierges :

- | | |
|---|---|
| M. Rémy, Edouard, Ecole de Chimie. | M. Chauffat, Pierre, Polyclinique. |
| M ^{lle} Becchio, Julie, Ecole de Médecine. | M. Burky Charles, Institut d'Hygiène. |
| M. Nauer, Robert, Institut pathologique. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| M ^{lle} Ludy, Emma, Maternité. | M. Vallier, John, Observatoire. |
| M. Regard, Marin, Clinique infantile. | |